Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture
Provence-Alpes-Côte d'Azur

1ère section – protection et valorisation
de l'architecture et du patrimoine immobilier

Réunion de la Délégation Permanente du 18 avril 2024

Direction régionale des affaires culturelles 23 boulevard du Roi René -13617 Aix-en-Provence Cedex 1
23 boulevard du Roi René -13617 Aix-en-Provence Cedex 1
Tél. : (33) [0]4 42 16 19 00 - https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Provence-Alpes-Cote-d-Azur

Présents :

- Richard STRAMBIO, Maire de Draguignan (83), Président de la CRPA
- Géraud BUFFA, Conservateur des monuments historiques, représentant Mme Bénédicte LEFEUVRE, Directrice régionale des affaires culturelles – DRAC PACA
- Pierrick RODRIGUEZ, Conservateur régional des monuments historiques par intérim – DRAC PACA
- Sylvaine LE YONDRE, Conseillère Villes et Pays d'Art et d'Histoire, espaces protégés, correspondante Patrimoine mondial – DRAC PACA
- Perrine PRIGENT, Conseillère municipale de Marseille (13) déléguée à la valorisation du patrimoine
- Marie-Ange RATER-CARBONEL, Déléguée régionale de l'association Vieilles Maisons Françaises
- Marceline BRUNET, Cheffe du service régional de l'inventaire du patrimoine culturel
- François GUYONNET, Directeur du patrimoine de la ville de l'Isle-sur-la-Sorgue (84)

Participaient également à la séance :

- Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Adjointe au maire d'Aix-en-Provence pour le patrimoine, les musées, les archives et la santé
- Carine de NAUROIS, Architecte des bâtiments de France à l'UDAP 13 – DRAC PACA
- Daniel POULY, Chargé du suivi des monuments historiques et des autorisations d'urbanisme à l'UDAP 83 – DRAC PACA
- Cécile MARTIN-RAFFIER, Architecte des bâtiments de France, cheffe de l'UDAP 05 – DRAC PACA
- Laurence DAMIDAUX, Architecte des bâtiments de France, cheffe de l'UDAP 84 – DRAC PACA
- Julien BROCHIER, Chargé d'études documentaires à la CRMH, rapporteur – DRAC PACA
- Olivier LIARDET, Chargé d'études documentaires à la CRMH, rapporteur – DRAC PACA
- Christelle INIZAN, Chargée d'études documentaires à la CRMH, rapporteur – DRAC PACA
- Cédric CHAILLET, Secrétaire de la délégation permanente de la CRPA à la CRMH – DRAC PACA
- Emma JANJIKIAN, stagiaire au service Architecture et espaces protégés – DRAC PACA

* * *

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par le président qui remercie les membres de leur présence. Les procès-verbaux des délégations permanentes du 06 avril et 27 septembre 2023 sont mis à l'approbation et adoptés à l'unanimité.

Bouches-du Rhône – MARSEILLE
Mazargues Cemetery Extension

Présentation : Olivier LIARDET, chargé de la protection des monuments historiques à la Conservation régionale des monuments historiques – DRAC PACA

Présentation

Origine et motifs de la demande

La demande émane du service en accord avec le représentant de la CWGC.

Historique et description

Durant la Grande Guerre, la ville de Marseille sert de base pour les troupes britanniques (Commonwealth). Aussi bien la marine marchande que la Royal Navy, les troupes britanniques et les unités de travail (Labour Units) utilisent le port ou le traversent. Marseille sert de quartier général à l'Indian Expeditionary Force (Corps expéditionnaire indien), regroupant les Indiens engagés sur le front occidental. Le corps comprend the Lahore and Meerut Divisions arrivées à Marseille en septembre et octobre 1914 et installées sur l'hippodrome Borély (Musso Camp). On y trouve des troupes indiennes, égyptiennes, fidjiennes et le Chinese Labour Corp.
Quatre cimetières sont utilisés pour inhumer les morts britanniques : les corps des soldats et travailleurs indiens sont incinérés au cimetière Saint-Pierre (1914-1916), les vieux et nouveau cimetières du Canet, au nord, accueillent les corps des soldats indiens, des travailleurs indiens, égyptiens et chinois (1917-1919). Une autre partie dans le cimetière communal de Mazargues.
Dès avant l'armistice, une extension est envisagée pour accueillir les corps ou les cendres provenant des quatre cimetières communaux et de celui de Port-Saint-Louis-du-Rhône. Le conseil municipal valide le choix le 17 février 1918. Les propriétaires du terrain en promettent la vente au ministre de la Guerre le 30 juin 1919. La délimitation du terrain de 9 020 m^2 est validé le 1er septembre 1920 en même temps que la vente pour 45 100 francs. On y trouve deux maisons, deux hangars, un lavoir, un bassin, un puits et des dépendances. Le cimetière est utilisé de 1914 à 1920.
Les travaux de construction sont réalisés en 1922-23 par Arthur James Scott Hutton (1891-1982), formé à Glasgow, engagé dans les Royal Engineers en France durant la guerre, supervisant et dessinant des hôpitaux, des camps, des cuisines… Il devient architecte pour l'Imperial War Graves Commission le 5 septembre 1919. Il réalise 67 cimetières seuls ou sous la direction des trois architectes principaux en France et en Belgique (Mazargues est le plus vaste), et assiste Lorimer pour des cimetières en Allemagne. Il suit notamment les travaux du Neuve-Chapelle Memorial (Mémorial indien) à Richebourg (Pas-de-Calais), dessiné par Sir Herbert Baker. Il quitte la commission le 15 octobre 1926 pour travailler en Afrique du Sud puis à Singapore.
Des travaux supplémentaires sont réalisés en 1924-25. Un travail important de rénovation est réalisé en 1954. En 1965, le cimetière contient 1 558 tombes de soldats ou travailleurs dont la plupart sont décédés de maladie ou dans les hôpitaux de Marseille. Actuellement, le cimetière comprend 284 Britanniques, 14 Australiens, 3 Néo-Zélandais, 3 Sud-Africains, 748 Indiens et

Pakistanais, 188 Indiens de l'Ouest, 4 Fidjiens, 10 personnes non-identifiées. Les mémoriaux comptent 2 Britanniques et 1 Fidjien. Le mémorial de crémation comprend 98 noms d'Indiens et Pakistanais. Le Mémorial comprend aussi les noms de 7 Britanniques, 109 Indiens et Pakistanais enterrés ailleurs en France. Quelques tombes de la Seconde Guerre mondiale sont venues s'ajouter aux précédentes : 199 Britanniques, 43 Canadiens, 7 Australiens, 3 Néo-Zélandais, 7 Sud-Africains, 1 Indien-Pakistanais, 8 non-identifiés.
Le cimetière est inauguré par le Field-Marshal Sir William Birdwood, alors Commandant en chef en Inde, en même temps que la plaque de la cathédrale de Marseille. Le portail est similaire à au Meerut Military Cemetery près de Boulogne-sur-Mer. Au début des années 1960, les arbres plantés à l'origine existaient encore sur le site, entre les stèles. Les plantations sont renouvelées dans ces années-là, alors que le paysage alentours est encore très rural.
En 2019, un projet est réalisé en bordure nord du cimetière vers l'obélisque de Mazargues. Malgré des demandes auprès des autorités françaises, le projet a été réalisé. La demande actuelle est une manière de protéger les abords, importants pour l'atmosphère de recueillement.

Délibération et débat

En l'absence d'autres interventions, Richard STRAMBIO invite à passer au vote.

Vote

À l'unanimité, la délégation permanente émet un avis favorable à la poursuite de l'instruction de ce dossier.

Bouches-du Rhône – PEYPIN
Castellas

Présentation : Olivier LIARDET, chargé de la protection des monuments historiques à la Conservation régionale des monuments historiques – DRAC PACA

Présentation

Origine et motifs de la demande

La demande émane de la commune propriétaire à la suite de la visite du rapporteur le 1er février 2024.

Historique et description

Les vestiges sont constitués d'une salle voûtée de 4 à 6 mètres aujourd'hui ensevelie et de deux enceintes dont l'une flanquée de 5 tours rondes. Le seigneur d'Auriol, Pierre Brémond, fait construire un château-fort au milieu du XIIe siècle, probablement sur l'emplacement d'une ville romaine dite de Solobium (territoire appelé Podio Pino). L'abbaye de Saint-Victor demande sa destruction au comte Raymond Bérenger IV. Afin de conserver son château, Brémond cède des terres à Saint-Victor en 1177 (sentence rendue par Alphonse, roi d'Aragon, comte de Barcelone et marquis de Provence, le 3 juillet). Le château passe aux seigneurs d'Esparon, descendants de Brémond, jusqu'au début du XVe siècle. Le duc d'Epernon, gouverneur de Provence, détruit le site en 1593. Les familles suivantes se succèdent à la tête de la seigneurie : de Cassin, de Lacépède de Cassin, Bionneau de Cassin, Puget-Cabassole du Réal (chevalier de Barbentane), familles de Roux et de Gérin-Ricard. Des « fouilles » ont permis de trouver du matériel archéologique gallo-romain en 1890 (inscription…). Le site est fortement perturbé au début du XXe siècle par la construction d'un réservoir d'eau et l'agrandissement du cimetière communal. Les abords du site ont été réaménagés en 2014-2015 avec la découverte de mobilier archéologique également (tessons et carreaux).

Délibération et débat

Mme LE YONDRE interroge le rapporteur sur la demande de la commune qui ne concernait que l'église pour savoir si elle favorable à une protection monuments historiques pour le castellas et s'il y a un projet de valorisation sur ce site.

M. LIARDET répond que la visite de l'église a provoqué la demande pour le castellas et la ville est donc favorable à la protection. Il indique que la municipalité a fait aménager des accès pour monter sur le site et que pendant assez longtemps des petits concerts ont été organisés sur la plateforme du réservoir. Pour le moment il n'y a pas de projets mais la protection permettrait de les encadrer, ce que confirme Mme LE YONDRE.

Mme BRUNET redemande au rapporteur la date de construction du réservoir qui lui parait récente et s'interroge sur les fouilles éventuelles. M. LIARDET précise que le réservoir date de 1905-1909, de véritables fouilles n'ayant semble-t-il pas été menées, la commune ne comptant pas d'archéologue ou d'historien local à l'époque. Par contre, des découvertes fortuites ont certainement eu lieu puisque la commune conserve un dolium en morceaux et différents éléments.

Sur la demande de Mme BRUNET concernant la carte archéologique actuelle et les zones de présomption archéologique, M. LIARDET indique qu'il n'y a pas grand-chose et que le SRA n'a surveillé aucune fouille dans ce secteur.

En l'absence d'autres interventions, Richard STRAMBIO invite à passer au vote.

Vote

À l'unanimité, la délégation permanente émet un avis favorable à la poursuite de l'instruction de ce dossier.

Bouches-du Rhône – PEYPIN
Église

Présentation : Olivier LIARDET, chargé de la protection des monuments historiques à la Conservation régionale des monuments historiques – DRAC PACA

Présentation

Origine et motifs de la demande

La demande émane de la commune propriétaire et date du 1er décembre 2023.

Historique et description

La nouvelle église de Peypin est construite au début des années 1820. Les travaux commencent en 1820 avec les entrepreneurs Michel père et fils adjudicataires. Le 1er novembre 1822, la voûte, à peine posée, s'écroule, entrainant le reste de l'église. L'architecte (Loison, architecte de la ville de Marseille) envoyé par le Préfet constate que l'entrepreneur a utilisé de mauvais matériaux. Il dresse un nouveau plan et un devis de 8 287,75 francs (non compris les honoraires de l'architecte) transmis par le préfet le 19 février 1823. Même si la somme dépasse les moyens de la commune, le conseil municipal reconnait que la chapelle actuelle est bien trop petite. Un rapport d'expert est dressé le 19 février 1824 notamment par Paban et Loison., homologué par le conseil de préfecture le 5 mai suivant et stipulant la reconstruction de l'église aux frais de entrepreneurs. Finalement le conseil rejette le projet de Loison le 3 octobre 1824. Ce projet lui est renvoyé, mais il décède d'une longue maladie. Il est remplacé par Jacques Paban. Un nouveau projet est dressé comprenant l'élargissement du vaisseau avec la démolition du mur droit de la nef. Le nouveau devis de 5 584,46 francs est dressé pour l'entier achèvement (sans compter les honoraires). Ce projet est approuvé par le conseil municipal le 5 décembre 1824.
Finalement les entrepreneurs abandonnent leur entreprise, le préfet ne les croyant pas capables de continuer : « il connait que ces entrepreneurs n'ont ni les moyens, ni les facultés, ni les connaissances, ni même les volontés nécessaires pour conduire l'exécution des travaux dont il est question avec toute l'activité désirable ». L'entrepreneur Bezaud est choisi par le conseil municipal le 7 août 1825 pour les remplacer. La charpente est en cours de réalisation le mois suivant. En octobre, l'architecte fait exploser un gros rocher afin de pouvoir continuer les travaux. Une nouvelle somme est nécessaire pour payer ce travail supplémentaire (conseil municipal du 18 octobre 1825). Le conseil vote encore un crédit de 6 000 francs selon le devis du maître-maçon Joseph Vernil, de Roquevaire, le 4 mai 1826. Jacques Paban demande le remboursement de ses honoraires (acceptés partiellement par le conseil municipal les 2 août et 10 septembre 1826, et 26 mai 1828). Un devis supplémentaire est accepté par le conseil municipal le 25 avril 1827. La réception des travaux a lieu le 11 janvier 1828 (Imbart adjudicataire). Un secours supplémentaire est demandé le 16 mars 1828. Fin 1828, début 1829, quelques travaux sont réalisés dans l'église et le presbytère par Imbart, maçon, et Troin, menuisier. D'autres pour les deux édifices sont demandés à Louis Ollivier, maître-maçon de

Roquevaire, en 1830. La maison curiale fait l'objet d'un autre devis l'année suivante (Noël Martin, maître-maçon).

Délibération et débat

Mme LE YONDRE revient sur la sobriété de l'intérieur de l'édifice, mais se demande s'il y a des éléments à retrouver sous les enduits. Le rapporteur indique qu'il n'y a rien, que la commune ne s'occupe que de la construction et même avec beaucoup de difficultés.
Sur son interrogation concernant les objets mobiliers qui lui semblent être peu nombreux et peu intéressants, le rapporteur répond que seul le tableau derrière le maître-autel pourrait l'être éventuellement. Il précise que le XX^{e} siècle s'est employer à éliminer les éléments intéressants de l'édifice.

En l'absence d'autres interventions, Richard STRAMBIO invite à passer au vote.

Vote

À l'unanimité, la délégation permanente émet un avis défavorable à la poursuite de l'instruction de ce dossier.

Bouches-du Rhône – AIX-EN-PROVENCE
Fontaines du Roi René, Saint-Louis, Bellegarde ou Granet (place Bellegarde), de la Rotonde

M^me^ SICARD-DESNUELLE se réjouit de la présentation dans cette séance d'un certain nombre de fontaines aixoises, en particulier celle de la Rotonde qui est devenue le symbole de la ville.

Présentation : Olivier LIARDET, chargé de la protection des monuments historiques à la Conservation régionale des monuments historiques – DRAC PACA

Le rapporteur indique que quatre fontaines aixoises seront examinées successivement. Il précise que les dossiers de ces monuments seront réalisés par Brigitte Lam, ancienne conservatrice au service patrimoine de la ville et actuellement conservatrice déléguée des antiquités et des objets d'art du département des Bouches-du-Rhône en charge du Pays d'Aix. Elle est engagée dans une grande étude sur les fontaines et l'eau à Aix-en-Provence avec une documentation archivistique considérable à dépouiller et transcrire. Il se charge aujourd'hui de cette petite présentation afin qu'elle puisse se concentrer sur le fonds de ces dossiers.
Il présente un plan ancien sur lequel sont positionnées les fontaines, plusieurs au droit d'anciennes portes de la fortification. Il y a indiqué également deux fontaines-colonnes déjà protégées et qui précèdent celles que la commission va examiner.

Présentation

Origine et motifs de la demande

La demande émane du service avec l'accord de la commune propriétaire.

o Fontaine du Roi René

Historique et description

Le projet de monument est lancé en 1818 par le maire d'Aix-en-Provence, demandant l'appui du gouvernement pour la fourniture du marbre et le Conseil général pour une participation financière. Les artistes sont choisis l'année suivante : Pierre Révoil (1776-1842), peintre et collectionneur, fournit le dessin général du monument (Musée Arbaud), tandis que Pierre-Jean David d'Angers (1788-1856) est proposé par le comte Auguste de Forbin (1777-1841), directeur des musées royaux depuis 1816, pour la statue du Roi René, après que l'on ait envisagé d'utiliser un buste en plâtre par Barthélémy-François Chardigny (1757-1813), puis le sculpteur Jean-Joseph Foucou (1739-1821). À Révoil, revient le soin de faire du lobbying pour concrétiser le projet, pendant que David d'Angers expose le plâtre de sa statue au Salon de 1819 (conservé au musée des Beaux-Arts d'Angers) et le marbre à celui de 1822. Pour les traits du roi, il utilise des copies envoyées d'Aix qu'il traduit par un visage lourd et pensif, une silhouette trapue et alourdie d'ornements royaux, tenant une couronne de raisin muscat. Des palettes et des livres symbolisant son amour pour les arts et les lettres sont posés à ses pieds. La statue de 221 cm de

hauteur se dresse sur un piédestal rectangulaire posé dans un bassin circulaire. Les faces du piédestal sont ornées de médaillons finement ciselés, représentant *Matheron de Salignac* (vers 1440-1495) comte palatin, premier président de la Chambre des comptes de Provence, ambassadeur et conseiller d'état, et *Palamède de Forbin* (1433-1508), qui négocia la réunion de la Provence à la France, également par David d'Angers. L'eau jaillit de la gueule des mascarons. La paternité de la partie architecturale n'est pas simple. Michel-Robert Penchaud, architecte du département, dresse un premier devis, l'architecte du roi Fontaine donne son avis, il semble que François Debret (1777-1850) intervienne aussi. Le projet de piédestal passe devant le Conseil des Bâtiments civils le 7 février 1822 seulement. L'étude de Brigitte Lam permettra de déterminer la part de chacun. La conduite du chantier et l'adduction d'eau sont réalisées par l'architecte de la ville, Beisson père.
La première pierre est posée le 24 août 1819. Le monument est inauguré le 19 mai 1823. La statue est protégée au titre des objets mobiliers (arrêté du 11 avril 1911). Cette protection n'étant pas en adéquation avec la nature du monument, il convient de la transformer en protection immeuble et d'inclure l'ensemble de la fontaine.

- Fontaines Saint-Louis et Bellegarde ou Granet (place Bellegarde)

Historique et description

Les deux fontaines-colonnes réutilisent des colonnes antiques provenant du mausolée romain intégré au palais comtal et démoli à la fin du XVIII[e] siècle. Elles font partie d'une série de trois comprenant les fontaines des Augustins, Granet et Saint-Louis. La première, datant de 1820, est inscrite depuis 1949 (16 novembre 1949), probablement à cause de la colonne antique et parce qu'on l'a cru majoritairement de 1620 (alors qu'elle date de 1705) et seulement restaurée en 1820. La première fontaine a utilisé une colonne antique est la fontaine de la place de l'hôtel de ville, classée le 20 novembre 1965. Elle a été édifiée en 1756-57 avec des sculptures de J.-P. Chastel et une colonne antique trouvée en 1626 sur l'aire du Chapitre (parking Pasteur) et donnée par les chanoines de la cathédrale à la Ville.

La fontaine Saint-Louis est la première des trois fontaines-colonnes. Elle est située au début du cours des Arts-et-Métiers (anciennement Saint-Louis), en face de l'ancienne porte Saint-Louis. Elle est surmontée d'un buste de saint Louis. Le socle présente une tête de lion posée sur un bouclier symbolisant la victoire romaine sur les Salyens sur les deux faces latérales ; la face antérieure un écu de croisé ; la face postérieure les armes de la Ville d'Aix avec l'inscription suivante : « Fontaine élevée en 1667 par les consuls et le peuple d'Aux, détruite à la Révolution, réédifiée en 1819 sous Louis LXVIII, rétablie en 1843 sous Louis-Philippe ». L'architecte en est Lebas. Le buste est dû au tout jeune sculpteur Louis-Félix Chabaud (1824-1902), originaire de Venelles.

La première fontaine place Bellegarde date du XVII[e] siècle. La municipalité prend la décision de construire la fontaine le 27 septembre 1632, alimentée par l'eau de source des Pinchinats. La fontaine est déplacée après remaniement en 1849 sur la place Bellegarde en même temps qu'est démolie la porte de la fortification (vers les Alpes). Le nouveau bassin prend une forme octogonale avec en son centre un piédestal rectangulaire à quatre canons. La même année,

François-Marius Granet décède et fait un très important lègue à sa ville natale, notamment ses collections d'art et son fonds d'atelier. En remerciement, la municipalité fait réaliser un buste par Hippolyte Ferrat (1822-1882) qu'elle fait placer au sommet de la colonne antique. Le buste en marbre, présenté au Salon de 1852, est inauguré le 8 décembre 1861.

- Fontaine de la Rotonde

Historique et description

La Grande Fontaine d'Aix est l'aboutissement d'un long processus d'aménagement de la sortie de la ville, depuis la fontaine des Chevaux-Marins terminant le cours Mirabeau, jusqu'au projet de fontaine avec obélisque de Cauvet (Révolution). L'arrivée des eaux du canal de Zola est l'occasion de créer un monument digne pour célébrer cet évènement. Le projet est confié à Théophile de Tournadre (1818-1896), ingénieur des ponts et chaussées de l'arrondissement d'Aix, directeur des travaux du canal du Verdon qu'il construit de 1857 à 1875. Il est aidé de Silvestre, conducteur des ponts et chaussées. L'adjudication des travaux est prononcée le 19 août 1850 à Louis Luc.
La mise en eau de la fontaine de la Rotonde a lieu le dimanche 4 novembre 1860. Le débit du canal Zola est trop faible pour laisser l'eau couler en permanence (réservée aux dimanches et jours fériés). Le canal du Verdon est achevé le 15 août 1875 et alimente continument en eau la fontaine l'année suivante. En 1859, l'État promet une subvention de 8 000 francs pour les frais d'achat de trois blocs de marbre de Carrare destinés aux figures sommitales (fournis par Ramus). Il s'acquitte de sa dette en 1861.
Le bassin mesure 32 mètres de diamètre pour un diamètre total de 41 mètres et une hauteur de 12 mètres. Le second bassin mesure 15 mètres de diamètre. La vasque supérieure de 8 mètres de diamètre en fonte est l'œuvre des ateliers Berthet (ou Berton) d'Aix-en-Provence (12 secteurs reliés par des boulons d'un poids total de 18 tonnes). L'eau est recrachée par 48 canons. Les massifs de maçonnerie sont réalisés en pierre froide des carrières de Saint-Antonin, Pourrières et Fuveau. Les couples de lions du grand bassin sont en fonte bronzée (4 tonnes chacun) et reposent sur des socles en marbre du Tholonet (ou brèche d'Alep). Ils sont dus à François Truphème (1820-1888), réalisés par Muel, Wahl et Compagnie, dans les Fonderies de Tusey (près de Vaucouleurs dans la Meuse). Il réalise aussi les putti chevauchant des cygnes (en fonte bronzée) et tenant divers éléments (serpent, conque, rênes…). Les têtes de guépard reliées par des linges sur le piédestal du groupe sommital en pierre seraient également de Truphème. Les dauphins du piédestal soutenant la vasque sont l'œuvre de Ferdinand Michel, sous une longue inscription dédicatoire faisant le tour du piédestal. Les ornements de la vasque sont dus à Louis-Félix Chabaud (1824-1902). Les bornes réunies par des chaines sont également fondues par Muel Wahl et Compagnie.
Les trois statues dites les Trois Grâces au sommet de la fontaine sont dues à des artistes locaux : *La Justice* (côté cours Mirabeau) par Joseph Marius Ramus (1805-1888), auquel on doit les statues de Belsunce et Puget (Borély), ainsi que des sculptures du palais de justice de Marseille ; *Les Beaux-Arts* (côté route d'Avignon) par Hippolyte Ferrat (1822-1882), qui travaille dans plusieurs édifices marseillais (musée des Beaux-Arts, palais de justice, ancien hôtel Louvre et Paix) : *Le Commerce et l'Agriculture* (côté route de Marseille) par Louis-Félix Chabaud (1824-1902).

En 1912, un mouvement de terrain provoque des dégâts qui nécessite une restauration. Les éléments en bronze sont peints durant la Seconde Guerre mondiale pour imiter la pierre et ne retrouvent leur couleur que dans les années 1970. En 1974, la fontaine est raccordée au réseau municipal et les eaux sont recyclées.
Le rapporteur s'interroge également sur l'opportunité d'envisager la protection des deux groupes d'entrée du cours Mirabeau par François Truphème : *Les Sciences et les Arts* et *L'Industrie et l'Art décoratif* (1882).

Délibération et débat

Mme PRIGENT indique que les villes d'Aix et de Marseille se retrouvent souvent sur le patrimoine et d'autant plus sur celui des fontaines. Pour elle, travailler sur les fontaines est très important. Elle se réjouit d'un travail plus global sur le sujet à Aix et des possibilités de projets en commun sur ce sujet.

Mme SICARD-DESNUELLE y est tout à fait favorable. Elle précise que les fontaines sont un patrimoine emblématique de la ville. Mme le Maire y est très attachée et on les restaure progressivement. Si tout le monde y consent, elle est tout à fait favorable à la protection des deux statues placées au bas du Cours Mirabeau car elles forment avec la fontaine un ensemble monumental intéressant.

M. RODRIGUEZ indique que c'est une bonne idée de proposer également les statues de Truphème, mais en précisant qu'il s'agit de deux dossiers différents puisque les éléments n'ont pas été réalisés en même temps, ce que confirme le rapporteur.

En l'absence d'autres interventions, Richard STRAMBIO invite à passer au vote.

Votes

À l'unanimité moins une abstention, la délégation permanente émet un avis favorable à la poursuite de l'instruction des dossiers des quatre fontaines.

À l'unanimité moins une abstention, la délégation permanente émet un avis favorable à la poursuite de l'instruction du dossier des deux statues de Truphème.

M. STRAMBIO se félicite de ces votes et précise qu'il faut faire attention car une fontaine sans eau n'a pas de sens. Il a subi l'été dernier un arrêté préfectoral interdisant l'usage de l'eau même dans les fontaines en circuit fermé.

Mme SICARD-DESNUELLE indique que la ville d'Aix-en-Provence a fait un énorme travail pour que la majorité des fontaines soit en circuit fermé et celles qui ne le sont pas, le seront bientôt.

Bouches-du Rhône – AIX-EN-PROVENCE
Château Grimaldi de Puyricard

Présentation : Pierrick RODRIGUEZ, Conservateur régional des monuments historiques par intérim – DRAC PACA

Présentation

Origine et motifs de la demande

Il s'agit d'une demande du propriétaire.

Historique et description

Le domaine du Castellas (première appellation) ou château Grimaldi (au XVIIe siècle), situé sur le plateau de Puyricard encore peu bâti, au Nord du village, est une propriété relativement bien connue des aixois, depuis longtemps remarquée et étudiée par les archéologues et les historiens.
Ce domaine est constitué des restes d'un castrum médiéval qui se distingue encore très nettement avec sa forme ovoïde qui l'isole du reste du parcellaire et montre d'emblée sa singularité géographique et sa topographie très particulière. Le village castral installé sur l'une des seules éminences rocheuses du plateau de Puyricard est mentionné dès 1200. Il appartient alors à la famille des Baux qui prête hommage pour cette terre à l'archevêque d'Aix (lequel appartient à une des branches cadettes de cette famille). Les Baux sont considérés comme coseigneur du lieu. Un acte de 1333 laisse entendre qu'il s'agissait d'un petit centre urbain assez important village avec une activité très diversifiée. On n'a pas une estimation exacte de la population, mais on sait par exemple qu'il y a une dizaine de familles juives. Le Castrum subit malheureusement de plein fouet la peste de 1348. Décimé et abandonné en 1379, le village est déclaré dépeuplé. Il prend alors le nom de castrum Podium Ricardi, qui a donné le nom Puyricard dans le texte). Lors de cette période d'abandon, le castrum connaît de nouvelles formes d'occupation et d'aménagement du plateau de de Puyricard.
A partir du XVe siècle, une myriade de bastides et d'établissements ruraux isolés s'installent sur ce territoire. Il reste des témoins en élévation du castrum médiéval. Ils sont assez importants.
Quelques fragments du rempart, une plateforme qui fait quand même 19 hectares - conservée sur trois côtés-. Il y a aussi une tour quadrangulaire située à la limite de ce rempart à l'Ouest, relativement haute – près de 7 mètres –, datable du XIIIe siècle.
En bas, l'église paroissiale a servi de chapelle. C'était initialement l'église paroissiale du castrum. Une petite église romane des XIIe, XIIIe siècles, assez intéressante.

La visite a été effectuée avec Sandrine Claude, archéologue à la ville d'Aix-En-Provence, qui a eu l'occasion de faire des fouilles sur le site et qu'il y a un peu documenté la période médiévale de ce site dont les ruines ont été célébrées dès la fin du XIXe siècle grâce à la carte postale.
Mais c'est son histoire moderne qui a marqué les esprits, les traces laissées par la seconde moitié du XVIIe siècle.

Parmi toutes ces possessions, cet ancien castrum fut choisi par Monseigneur Jérôme de Grimaldi, cardinal et archevêque d'Aix-en-Provence (de 1655 à 1685), mécène des arts, pour élever un château italianisant qui est resté assez longtemps célèbre dans la région. Ce prélat est issu d'une grande famille patricienne génoise, proche du parti français des Barberini.
A Puyricard, il inscrit une forme quadrangulaire régulière dans le périmètre ovoïde du castrum. La vaste demeure est marquée par deux hautes tours qui font référence directe à la Villa Médicis. Toute cette époque de construction est parfaitement documentée dès 1664. Les prix-faits conservés permettent notamment de suivre la progression du chantier qui s'achève 1673-77. Des recueils de gravures et de dessins de la Villa Médicis, de palais romains, de villa génoise sont autant d'indications des références utilisées pour la construction du château, un des plus fastueux de Provence.
Il se présentait sous l'aspect d'un massif très dominant, corps de logis quadrangulaire (de 2000 m2 sur 4 niveaux d'élévation). Il est disposé en fond d'une grande cour qui offrait deux grandes façades au Nord et au Sud. Il mesurait 63 m. de long 27 m. de large, 33 m. de haut sans les tours. Avec les tours, il atteignait les 40 m. Bâtiments des communs et chapelle romane l'entourent. Des jardins sont disposés sur le gisement archéologique du Castrum, les anciens remparts devenant les murs de soutènement de leurs terrasses. La tour médiévale du XIIIe siècle (celle d'un conseiller du castrum) sert désormais de pigeonnier (trois de ses murs réaménagés subsistent ainsi que deux archères à étrier).
En réalité ce grand château a connu une vie assez brève. Dès la mort de Monseigneur Grimaldi en 1685, son mobilier est vendu et le château est abandonné. En 1698, un rapport de l'architecte Laurent Vallon fait état de lourds désordres.
Aucune mesure n'étant prise, en janvier 1708, une partie de la façade Sud s'effondre, celle qui donne sur la Cour. Il préconise de la détruire en partie, ce qui semble être achevé en 1712.

Côté remparts, une porte médiévale et un percement donnant sur un passage voûté probablement du XVIIe siècle. A l'origine, il s'agit d'un tunnel, partiellement conservé, qui permet à la route qui va d'Aix à Rome de passer sous le château et ses terrasses. Le contournement du site date seulement du XIXe siècle. Au XVIIe siècle, la contrainte du site médiéval oblige en effet à insérer la route dans un tunnel qui passe en dessous du site. La pente, reprofilée au XXe siècle, remonte aujourd'hui jusqu'au niveau du RDC du château.
Quant à l'effondrement de la partie centrale de la façade Nord, elle est consécutive au tremblement de terre de 1909. L'état de ces ruines monumentales n'a pas tellement évolué depuis.
L'angle Nord-Ouest, le plus effondré, est peut-être l'élément le plus précaire. Le côté Est est peut-être le mieux conservé avec ses arrachements de voûtes et ses restes d'enduits stuqués. On y discerne le départ de deux murs de refend et d'un escalier, rampe sur rampe. On y a installé à proximité de ces ruines un bassin ornemental mis à distance des ruines parce que ça reste quand même quand même un peu dangereux.

Les détails des modénatures attestent de modes constructifs génois, le commanditaire ayant fait appel à des maîtres d'œuvre de cette région. Contrairement à ce que l'on trouve en Provence à cette époque, les fenêtres sont relativement petites parce qu'elles s'arrêtent au niveau du bandeau.

On trouve encore sur le site une citerne bien conservée, peut-être plus ancienne que le château. C'est l'archéologie qui nous le dira.

Revenons sur l'ancienne église paroissiale, édifice roman, façade peut être modifiée à l'époque gothique. Elle avait un plan assez intéressant, deux travées de nef ; deux bras du transept avec deux chapelles orientées de part et d'autre de l'abside. Son portail a été certainement restauré. L'abside aujourd'hui est à ciel ouvert isolée du bâtiment par un mur. La chapelle est longtemps restée à ciel ouvert, une charpente a été posée dans les années 1970,

Enfin il y a sur le site aujourd'hui un édifice qui ressemble à une bastide sans en être historiquement. Au XVIIe siècle, le bâtiment est désigné comme l'apothicairerie. On sait qu'à l'époque moderne, jusqu'à la Révolution, la chapelle et l'apothicairerie continuent d'être entretenues malgré la destruction du château afin de servir au culte et pour soigner les malades du plateau de Puyricard.
L'apothicairerie est un petit édifice, originellement constitué d'un rez-de-chaussée sur caves voûtées. Dans les années 1960-1970, on a voulu le faire ressembler à une bastide.

Ce site est actuellement simplement reconnu au titre du PLU. En termes de protection patrimoniale, il n'y a rien d'autre. Il échappe à toute autre législation. Il n'y a pas d'abords, il n'y a pas de site, ni inscrit, ni classé, et il est hors du SPR d'Aix-en-Provence.
Je propose un passage en CRPA.

Délibération et débat

Richard STRAMBIO remercie le rapporteur et invite les membres à prendre la parole.

Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE remercie Pierrick Rodriguez pour sa présentation.
Ce dossier est emblématique de la ville d'Aix-en-Provence parce qu'il fait référence à un autre archevêque qui s'appelait Michel de Mazarin. Grâce à lui on a eu à Aix les hôtels particuliers des parlementaires, avec le quartier Mazarin. L'archevêque Jérôme de Grimaldi, quant à lui, a construit ce magnifique château Grimaldi qui s'inspirait de la villa Médicis, du Palais Farnèse. Il possédait à Gènes le Palazzo Spinola où il habitait avant, aujourd'hui Patrimoine mondial de l'Unesco. Donc, c'est quand même quelque chose de très fort.
Il arrive à Aix, il ne veut pas habiter dans le palais de l'archevêché et trouve ce lieu merveilleux à moins d'une après-midi de carrosse, loin des miasmes de la vallée de l'Arc et protégé des vents. C'est vrai que c'est absolument dramatique que ce château ait été détruit, mais ça a quand même inspiré la construction de toutes les nombreuses bastides qui sont autour et qui pour moi sont quand même très emblématiques de la ville d'Aix. Nous n'avons qu'une envie c'est vraiment les protéger.

Sylvaine LE YONDRE rejoint effectivement Marie-Pierre Sicard. Nous avions déjà, il y a quelques années, lancée conjointement une étude sur les bastides aixoises. Pour essayer de protéger les plus intéressantes, en tout cas afin de mieux les connaître. Dans une suite logique donc je soutiens tout à fait effectivement cette demande de protection.

François GUYONNET pose une question relative au périmètre de la protection MH stricto sensu. Si on prend le castrum, qu'en est-il au-delà des remparts, la limite s'arrête-t-elle à la limite arborée ?

Pierrick RODRIGUEZ estime qu'en poursuivant l'étude du dossier, on verra où l'on s'arrêtera. Effectivement, la première ligne d'arbres ou à la seconde. Il faudra affiner en fonction de la réserve archéologique, peut-être seulement le premier cercle, le reste ayant été visiblement détruit par l'installation d'une carrière, aujourd'hui redevenues des terres cultivées. En sachant, que dans le second cercle une partie appartient à un autre propriétaire que celui qui est à l'origine de la demande de protection.

Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE signale qu'au bout de ce champ il existe la magnifique bastide de Bourgogne, l'une des plus belles d'Aix, en co-visibilité totale. Il y a aussi pas mal de très belles bastides. Enfin, y a toutes ces bastides qui, curieusement, n'ont pas eu un regard de protection jusqu'à maintenant.

Pierrick RODRIGUEZ acquiesce et précise que les collègues du service architecture et de l'UDAP 13 ont l'intention de faire un PDA qui couvrirait une partie du plateau de Puyricard au Nord du village.

En l'absence d'autres interventions, Richard STRAMBIO invite à passer au vote.

Vote

A l'unanimité, la délégation permanente émet un avis favorable à la poursuite de l'instruction de ce dossier.

Bouches-du Rhône – AIX-EN-PROVENCE
Bastide de Mont Robert

Présentation : Christelle INIZAN, chargée de la protection des monuments historiques à la Conservation régionale des monuments historiques – DRAC PACA

Présentation

Origine et motifs de la demande

Il s'agit d'une demande de protection qui émane des propriétaires en date du 20 novembre 2023. Ces actuels propriétaires ont acheté ce bien en 2019. Il fait suite à un diagnostic d'avant-projet sommaire réalisé par la Fabrica Traceorum en février 2022 et d'une étude structure coordonnée par Claire Florenzano. Les compléments archivistiques ont été récemment fournis par Inès Castaldo.

Historique et description

Le domaine de Mont Robert a pris ce nom à partir de 1939. C'est un élément remarquable du patrimoine bastidaire de l'arrière-pays aixois.
La morphologie de l'édifice principal est conforme aux descriptions des actes du début du XIXe siècle, lequel est venu se greffer sur les ruines d'une maison agricole à un étage de la fin du XVIIe siècle. Ce nouveau bâtiment bien plus conséquent a été enrichi de décors.
On compte parmi les propriétaires du XIXe siècle les plus notoires de cette propriété l'investisseur Agard qui y est mort en 1891 et la riche américaine Nathalie Ingraham, qui a possédé ce bien de 1939 à 1970. Ces deux personnalités ont augmenté l'étendue de la propriété et enrichit les pièces de la bastide.
Nous sommes ici sur les terres des seigneurs de Bouc Alberta, rachetées à partir de 1660 par des propriétaires terriens aixois.

La propriété actuelle est située aux Milles, un peu au-dessus du Pavillon L'enfant, monument historique. Ce domaine est miraculeusement préservé, situé en zone boisée classée. L'environnement immédiat est constitué de cultures agricoles de bois avec la Sainte Victoire en toile de fond. Au sein du parc, rien ne vient ici perturber le regard, si ce n'est la route du château de Mont Robert où Waze détourne les voitures sur un réseau viaire très étroit et inadapté au trafic routier.

Depuis 1660, les terres appartiennent à Sylvestre Monin par sa femme. Il n'existe alors aucun bâtiment. Ce domaine est agrandi entre 1697 et 1714 et à ce moment-là, Monin fait construire une bastide. La propriété est encore agrandie en 1761 où un notaire, époux d'une petite fille de Monin, achète d'autres terres avec un petit bâtiment.
En 1773-83, la bastide ruinée est démolie et reconstruite par l'arrière-petite-fille de Monin, épouse d'un bourgeois. Le périmètre du début du XIXe siècle fait à peu près 7 hectares, surface assez conforme à la superficie de la propriété actuelle.

D'après le cadastre napoléonien de 1828, on constate que le domaine bastidaire présente des dispositions analogues à celles d'aujourd'hui. La bastide d'alors, décrite comme maison de chasseur, est composée selon l'axe Est-Ouest. La légère inflexion à l'Est permet d'abriter la façade Sud du mistral. Sa physionomie générale a peu ou prou été conservé malgré des ajouts au XIXème siècle qui sont venus se greffer pour former la bastide actuelle. Cette analyse morphologique peut permettre d'expliquer en partie les désordres structurels identifiés sur la bastide.
La maison se présente comme un corps central d'un étage sur rez-de-chaussée. Les façades sont percées de cinq ouvertures à chaque étage. Les façades ont été refaites de manière attestée en 1870 et tout récemment, en 2023. Attenante à la maison, une chapelle. On constate également qu'une emprise bâtie au Nord de la chapelle a disparu.

Devant l'escalier secondaire, une vaste citerne destinée à recueillir les eaux de pluie a été construite en 1870 pour Agard. La bastide présente en effet un réseau d'assainissement particulier comprenant des descentes d'eaux pluviales et un arrosage par le canal du Verdon. L'ensemble du système hydraulique du domaine (citerne, bassins, circulations d'eau), bien qu'altéré, permet d'appuyer le caractère patrimonial de cet ensemble dont on connaît mal encore le tracé des réseaux.

Les pièces intérieures de la bastide sont constituées d'un salon, d'une salle à manger, d'une cuisine et de dépendances. De douze chambres, plus vastes sous la partie Nord-Ouest. Les distributions datent essentiellement du XIXe siècle. On notera deux pièces remarquables en gypseries de la fin du XVIIIe siècle : un salon au RDC et une petite chambre à alcôve au premier étage.
L'entrée actuelle s'effectue par le hall d'entrée de la fin du XIXe siècle. On y débouche sur un original vestiaire peint dans les années 1970 et illustrant avec humour les membres de la famille des propriétaires de l'époque, les De la Baume, banquier et diplomate. Une des trois filles avait hérité de sa mère Natalie Ingraham, fille d'un juge à la Cour suprême de New-York, et épouse d'un politicien de Mayenne, Claude Louis Bernard Dutreil, élu de 1902 à 1914 (Croix de guerre) qui avait acheté la propriété en 1939. Le sol en mosaïque italienne est le même que celui de la Major de Marseille.

On pénètre ensuite dans un vaste salon, éclairé par deux baies donnant sur la terrasse, qui sert d'articulations à l'ensemble des pièces du rez-de-chaussée. Un escalier dessert le premier étage. A gauche, le remarquable salon à gypseries XVIIIe siècle, et un couloir.
La salle à manger possède une belle taque de cheminée illustrant le Christ à la Samaritaine (XVIIe siècle ?). Dans son prolongement, une cuisine avec sa hotte, une cuisinière en fonte de fabrication aixoise, sa pile. Le cellier pourrait bien être une pièce de la bâtisse primitive.

Le beau salon de la fin du XVIIIe siècle (1773-1783) présente de gracieux décors de roseaux et de plumes aux encoignures et en rose centrale. Beaux dessus de portes en panier fleuris. Nous connaissons les noms de ces « travailleurs en plâtre » Etienne Féraudy et Martin Bernard. En 1923, des travaux de reprise et d'enrichissement en plâtrerie ont été effectués. Ils sont visibles sur les soffites des poutres et sur les trumeaux des glaces.

Au premier étage, long couloir en tomettes anciennes. Une chambre à alcôve où à coucher le général de Gaulle entre 1950-1960, lorsque l'américaine Natalie Ingraham était propriétaire. La pièce a été récemment re-tapissé en papier Pierre Frey. Une bibliothèque qui prend sur les combles, avec cheminée en marbre du Tholonet. D'autres chambres. Les salles de bain et dressings datent du passage de Madame Ingraham. Certaines portes bois à panneaux datent du XVIIIème siècle et pourront servir de modèle pour d'éventuelles restitutions.
Les menuiseries en bois les plus anciennes datent du XVIIIe siècle. Elles sont dans un état de dégradation avancé.

Une pièce du premier étage se distingue des autres. Une petite chambre à alcôve datant de la première période de construction de la bastide. Musette, chapeau de paille à ruban, colombes se becquetant. Taque de cheminée sur le thème du marivaudage.

Quittons la bastide pour revenir dans le parc, à l'entrée sinueuse du domaine. Allée de lauriers, rond-point. En 1986, l'architecte paysagiste Pascal Gribier est intervenu sur les 7 ha du parc notamment sur l'ancien réservoir de l'exploitation agricole transformé en bassin de villégiature.
Au milieu du XIXe siècle, le domaine bastidaire comprend outre le grand bâtiment de maître, des bâtiments d'exploitation et des terres labourables complantées de vignes, amandiers, oliviers, fruitiers notamment cerisiers.

Sur la droite, une allée de cyprès masque la route. On est saisi par la percée spectaculaire sur la Sainte-Victoire, qu'aucune construction visible ne vient gâcher. Colonne et vase décoratif.

On débouche sur la terrasse de la bastide, le grand bassin ovale avec dauphin central qui reprend le motif des figures du bassin du XVIIe siècle de l'ancienne place Mazarine. Il date de 1924. Il a été réalisé par l'architecte Liautaud pour le propriétaire d'alors, Jean-Baptiste Antoine Charles Gimon, administrateur de sociétés. Vers 1870, à l'époque d'Agard, des travaux avaient déjà étaient exécutés sur la terrasse et sur son bassin.

En contrebas, les anciennes remises devenues un charmant refuge. Une discrète piscine a remplacé une autre très hollywoodienne… Terrain de pétanque, prairie.

Les allées du parc sont sur le modèle anglais. On trouve peut-être une ancienne tèse à la lisière des champs. Une fontaine, un lavoir enterré.

Dans le cadastre napoléonien de 1828, l'édifice au Nord est présenté comme une maison rurale avec des cultures de vignes et d'oliviers alentour. Il fut le logement de l'intendant ou du métayer, actuellement occupé provisoirement par les propriétaires le temps des travaux sur la bastide. Le bâtiment actuel semble daté de 1883. Il servait en partie de logement au régisseur, de remises, d'écuries et de grenier à foin.
Il faut conclure par ces cônes de vues remarquables sur la campagne aixoise, miraculeusement préservée dans ce secteur des Milles, qu'un rayon de 500m viendrait utilement sanctuarisée.

Délibération et débat

Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE remercie le rapporteur pour la présentation de ce dossier. Une bastide, c'est effectivement une maison mais aussi tout un environnement qui fait partie du charme de ces bastides.

Marceline BRUNET renchérit sur l'intervention de Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE. La CRPA a examiné dernièrement quelques bastides, avec souvent un environnement paysager et agricole extrêmement menacé. Dans certains endroits on a pu constater du mitage et des constructions malvenues. Ici, nous sommes dans le cas inverse. C'est vraiment l'idéal pour intervenir le plus rapidement possible pour profiter de cette merveilleuse préservation paysager de cette bastide et qui en fait tout son caractère.

Pierrick RODRIGUEZ estime que bien des bastides aixoises sont déjà protégés. Après discussion avec Christelle INIZAN, il lui avait été précisé que sur cette thématique le service devait être exigeant. A l'étude, il apparaît néanmoins que cette bastide répond bien à toutes ces attentes, même les plus exigeantes.

Carine DE NAUROIS rajoute deux éléments qui paraissent intéressants dans cette demande de protection, bastide qu'elle a eu la chance de visiter dernièrement. La Bastide présente effectivement un environnement très préservé. On pourrait croire qu'au niveau des règles d'urbanisme, les choses puissent durer en l'état parce qu'on a des zones agricoles. En fait, même en zone agricole, on peut avoir des dégâts avec notamment des constructions de hangars. En outre, elle trouve très intéressant, le fait qu'on a une petite bastide du XVIIIe siècle très préservée puisqu'on a encore les menuiseries et des gypseries, englobée au XIXe siècle pour la moderniser tout en la respectant. Du coup, la partie du XIXe siècle apporte un intérêt supplémentaire, avec la création de belles salles de bain, de sols intéressants et de beaux volumes qui participent aussi à la qualité de cet ensemble et qui montre un peu comment les bastides ont pu évoluer au cours des siècles.

Vote

A l'unanimité, la délégation permanente émet un avis favorable à la poursuite de l'instruction de ce dossier.

Bouches-du Rhône – AIX-EN-PROVENCE
Couvent des Chartreux (vestiges)

Présentation : Christelle INIZAN, Chargée de la protection des monuments historiques à la Conservation régionale des monuments historiques – DRAC PACA

Présentation

Origine et motifs de la demande

En Délégation Permanente, le 27 septembre 2023, a été examiné le dossier aixois du 11 rue des Chartreux correspondant à un fragment d'aile du cloître avec vestiges de deux cellules de cette petite chartreuse. Cette présentation faisait suite à une saisine d'une association « Sites et Monuments » concernant ces vestiges sur des bases réglementairement non-applicables, le bâtiment en question étant hors du secteur sauvegardé, dans le périmètre effectivement des 500 mètres d'un monument historique mais hors champ de visibilité. L'étude de l'Inventaire datant d'une quarantaine d'années, les services instructeurs de la ville et de l'Etat n'ont pas vu que le projet touchait des éléments patrimoniaux. En 2021, un permis de construire a donc été délivré sur la parcelle AP 137, un diagnostic archéologique réalisé en 2022 et des fouilles complètes ont été prescrites, en passe de bientôt débuter sur la zone concernée, avant démolition.
Le DP de septembre 2023 avait mis en évidence d'autres parties préservées du couvent qui méritaient toute notre attention. A l'unanimité, ses membres ont voté pour un report de l'examen du dossier des autres vestiges de l'ancien couvent des chartreux d'Aix-en-Provence à une prochaine réunion de la délégation permanente, afin d'établir les éléments à présenter prochainement en commission plénière. Ce qui est fait aujourd'hui.

Historique et description

Cette ancienne chartreuse, on le sait, n'a jamais été achevée, comme d'ailleurs la Chartreuse de Marseille, comme l'a bien souligné Frédéric Aubanton la dernière fois.
Les vestiges actuels du couvent des Chartreux d'Aix se trouvent rue des chartreux, dans un quartier délimité au Sud par le boulevard de la République et au Nord par la rue Célony. Cette ancienne chartreuse qui se trouvait dans la partie Sud-Ouest de la ville antique, laquelle était retournée à l'état rural dans les périodes suivantes.
Les chartreux préalablement établis sur la route de Berre, dans la bastide d'Aigoux, située dans le quartier de la petite Chartreuse, font construire à partir du XVIIe siècle dans ce quartier du faubourg des Cordeliers, autour de la paroisse Saint-Jean-Baptiste, alors en plein développement. Cette construction, rendue possible par le legs d'un juriste qui permit d'acquérir les terrains, nous est connue grâce à des actes passés à partir de 1634. On suit aussi les évolutions de ce bâti sur plusieurs plans de la ville, plans qu'il faut cependant considérer avec retenue puisqu'ils présentent parfois un état projeté de ce à quoi la Chartreuse aurait pu ressembler si elle avait été terminée.

C'est le plan dressé par Esprit Devoux en 1753 qui est finalement le plus approchant de l'état existant. L'on y voit bien la galerie Nord effectivement construite et la galerie Ouest dont vous allez voir certains vestiges. Le reste du cloître du Grand Cloître étant resté inachevé.
Grâce au plan réalisé par l'Inventaire, François Frey, on peut, à partir du cadastre actuel, replacer les bâtiments et donc les vestiges conservés.
Certains immeubles (n°6, 6 bis, 12) de la rue des chartreux conservent, visibles ou pas (car insérés dans la maçonnerie) des vestiges de piliers, de tailloirs, d'arcades, des restes de voûtement des cellules ; des vantaux de porte du cloître (un peu partout dans les logements de cette enfilade).
La fameuse hôtellerie située au numéro 4 de la rue des chartreux et bd de la République, propriété d'une même famille qui occupe les lieux ou loue certains appartements, présentait en façade sur cour une ancienne loggia, aujourd'hui obstruée. Sur cour toujours, un ancien puits encore en place au niveau des anciennes écuries.
Côté rue, en retrait, on retiendra une porte très conséquente avec une stéréotomie du XVIIe siècle vraiment remarquable ; une galerie parallèle à la rue (occupée par une compagnie théâtrale, qui développe ses voûtes surbaissées à arêtes nervurées (semblable au tronçon qui va être démoli prochainement au numéro 11), un très bel escalier à balustres rampe sur rampe, des vantaux de porte aux morphologies différentes selon les étages et selon les fonctions.
Au RDC toujours, ce cabinet de soins esthétiques a investi deux grands volumes de pièces décorées en gypseries rocaille. On y trouve encore une vasque, un sol en malons d'époque, un trumeau de cheminée représentant un chartreux en prière.
Les étages présentent encore des plafonds à poutres et solives. Au premier étage, un appartement loué a notamment conservé une cheminée des années 1650 déjà remarquée par l'Inventaire. Enfin, côté caves, des malons vernissés couvrent les murs d'anciens cuves à vins. Il s'agira de sensibiliser les propriétaires, peu disposés à une protection au titre des MH mais très soucieux de préserver leur patrimoine, à les faire évoluer sur leur projet de réaménagement de ces caves en faisant sauter les malons.

Délibération et débat

Marceline BRUNET souhaite être éclairer sur l'emprise visitée, sur le nombre de propriétaires et leur position respective quant à une protection au titre des MH.

Christelle INIZAN précise que concernant les propriétaires des n°6, 6 bis, 6 ter (n°2 non visité), ce sont des gens qui ont eu la gentillesse d'ouvrir la porte au Service. Ils sont pour la plupart opposés à la démolition du 11 rue des Chartreux, mais on ne leur a pas vraiment posé la question d'une protection. De toute façon, lorsque l'on instruira on fera un travail beaucoup plus fin de sensibilisation, mais il faut déjà que l'on s'accorde sur le principe de passer le dossier tout du moins de l'hôtellerie. La seconde étape sera un travail davantage de persuasion.

Pierrick RODRIGUEZ revient sur les enjeux de ce dossier. Le n° 11 de la rue des Chartreux est promis à la démolition. Le permis de démolir et le permis de construire ont été accordé il y a plus de deux ans. La démolition peut intervenir d'une minute à l'autre. La protection MH ne s'y opposerait pas, elle n'est pas rétroactive. Le service a été saisi pour cette parcelle du n°11, mais on savait qu'il y avait des vestiges dans ce quartier grâce aux enquêtes de l'Inventaire, et qu'une

partie avait déjà été détruite. L'idée a été d'élargir pour voir ce qui reste réellement du couvent des chartreux et d'identifier ce qui pouvait éventuellement mériter la protection au sein de cet ensemble, de voir si on allait vers une protection d'ensemble ou partielle.
C'est un choix qui est difficile mais la démarche que nous avons initiée à la dernière Délégation Permanente en demandant de reporter le dossier afin de compléter l'information semble avoir été la bonne. Il a permis de visiter cette hôtellerie, bâtiment extrêmement bien conservé, remarquable. On y retrouve une partie de cette fameuse galerie de cloître qui liait tous les bâtiments de la chartreuse entre eux. On a un escalier rampe sur rampe, une vasque-fontaine, des menuiseries du second œuvre, des plafonds, des gypseries. Le trumeau de la cheminée avec un chartreux en prière constitue un élément notoirement intéressant. Ce report semble donc avoir été bénéfique.
Ce constat nous guide vers une autre idée qui est peut-être de protéger l'hôtellerie et rien que l'hôtellerie, de protéger la partie pour le tout, c'est à dire de faire un peu la part du feu et d'avoir dans la protection MH les éléments les mieux préservés, les plus remarquables qui témoigneront pour les générations futures du couvent des chartreux, progressivement détruit depuis deux siècles. Il s'agit maintenant de convaincre les propriétaires du n°4.

Carine DE NAUROIS évoque la parcelle vouée à la démolition. Dans l'éventualité où elle ne le serait plus, se pose la question d'une protection plus globale.

RODRIGUEZ Pierrick répond sur l'intérêt de protéger tous les vestiges restants du couvent. Le couvent n'est pas assez intéressant du point de vue de l'histoire et suffisamment bien conservé pour que l'on aille vers une protection en totalité.

Carine DE NAUROIS précise que si un jour le plan de sauvegarde et de mise en valeur est agrandi c'est peut-être ce secteur qui devrait être englobé dans le PSMV et qui permettrait de mieux le protéger puisqu'on a connaissance désormais de son épaisseur historique.

Marceline BRUNET souligne en outre que dans le périmètre de protection éventuel présenté, on va avoir des abords automatiquement sur la partie achetée par le promoteur et qui veut démolir. Dans le cas où il ne ferait pas, on se retrouverait avec des vestiges très détériorés mais protégés au titre des abords.

Carine DE NAUROIS fait remarquer que l'on a bien vu que les abords n'ont pas permis de protéger les intérieurs et de les identifier. Maintenant que le site est mieux connu, ça ne pourrait pas arriver à nouveau. Le problème c'est que l'on était hors co-visibilité et que ça n'a pas été vu au moment de l'instruction parce que le projet était succinct. C'est vrai, le service est passé à côté d'un enjeu de l'instruction.

Pierrick RODRIGUEZ répond à Marceline BRUNET sur l'avis de l'ABF. On était en avis simple de l'ABF car il n'y avait pas de co-visibilité. A partir du moment où on protégerait l'hôtellerie, il y aurait évidemment une co-visibilité sur le bâtiment d'en face, on serait alors en avis conforme de l'ABF. Si le projet du numéro tombait et qu'il y avait un nouveau projet sur la parcelle en question, l'ABF pourrait évidement imposer la conservation des vestiges.

Christelle INIZAN évoque l'idée d'une dépose des éléments les plus significatifs qui vont être démolis et qui pourraient être réutilisés.

Pierrick RODRIGUEZ pense que l'on pourrait effectivement pratiquer des prélèvements. Il faudrait voir avec le service d'archéologie de la ville. De toute façon, il va y avoir une fouille assez extensive, voire si cela peut intégrer les dépôts archéologiques.

Carine DE NAUROIS rajoute une information pour les membres de la Commission pour éviter justement ce genre de conséquences. On est en train de d'étudier un périmètre délimité des abords à l'échelle de tous les faubourgs de du centre historique d'Aix-En-Provence. Quand la procédure sera aboutie, on aura tout ce secteur comme le reste du tour de ville qui sera englobé dans un périmètre délimité des abords qui permettra d'avoir une meilleure visibilité et une meilleure prise en compte des enjeux de ce secteur.

Vote

A l'unanimité, la délégation permanente émet un avis favorable à la poursuite de l'instruction de ce dossier.

Bouches-du Rhône – ROQUE-D'ANTHERON (LA)
Apié

Présentation : Christelle INIZAN, Chargée de la protection des monuments historiques à la Conservation régionale des monuments historiques – DRAC PACA

Présentation

Origine et motifs de la demande

Le courrier de procédure de protection émane de la mairie de la Roque d'Anthéron en date du 3 avril 2015 visait et vise toujours à garantir la conservation de cet apié. À l'époque, Blandine Jourdan avait préconisé à la commune de l'inscrire dans le cadre du futur PLU et de l'identifier comme élément patrimoine remarquable à conserver. Elle incitait aussi à contacter une association de jeunes bénévoles, soutenue par la DRAC pour le remettre en état. Elle renvoyait sur la Fondation du Patrimoine pour obtenir un label, une aide financière et des avantages fiscaux afin que le propriétaire privé, qui souhaite mettre en valeur cet apié, le fasse visiter en toute sécurité à de petits groupes de visiteurs, puisqu'il loue déjà sa ferme à des touristes.

Historique et description

Les apiés sont ces ruchers ou bruscs, encore appelés murs à abeilles qui accueillent des ruches soient dans des restanques, dans des maisons ou des enclos. Les plus anciens datent de l'époque romaine. On recueille évidemment dans ces ruches le miel mais aussi la cire, si précieuse autrefois pour s'éclairer. Il semble d'ailleurs que cet apié soit en lien avec le château de la Roque d'Anthéron, pour ce dernier usage. Dans ces niches on trouvait des ruches en bois, en troëne, en écorce de chêne liège, en paille de seigle, en osier ou capuchon de paille. Elle pouvait donc avoir des formes et des matériaux divers, l'orientation des apiés est toujours au Sud-Est, à l'abri des vents dominants, à l'ombre des arbres, vergers ou bois afin que la cire ne ramollisse pas.
Les apiés sont souvent entourés de haies ou de murs, à l'abri du froid, du chaud, protégés des voleurs par des murs, éloignés aussi des étangs et des rivières.
Les abeilles démarrent leur vol dès le lever des premiers rayons du soleil donc l'implantation est très importante. Cet apié de la ferme Pélanchon n'est pas véritablement daté, donc on pense peut-être du XVIIe siècle en lien avec le château. Ce serait le plus grand apié de Provence avec un linéaire de 54 mètres pour récolter le maximum de cire. Les niches sont au nombre de 43, il y en a 2 ou 3 derrière le portail de la ferme.
L'apié est en limite mitoyenne de la propriété de la parcelle 182. Malheureusement, le propriétaire de cette parcelle est un auto-constructeur qui, malgré les recommandations de la mairie, s'est appuyé dessus pour y installer une cabane de jardin, ce qui accentue encore le péril sur cet édifice fragile. L'épaisseur des murs de l'apié est d'un peu moins d'un mètre. Claire Cornu, architecte et spécialiste reconnu à l'échelon international de la pierre sèche et représentante récente de la Fondation du Patrimoine en a fait l'expertise lors de cette visite. Pour elle, la maçonnerie est constituée en moellons de tout venant et de galets de la Durance

au mortier fatigué, probablement un mortier en sable et chaux. L'absence de barbacane empêche l'eau de de s'écouler, ce qui a des conséquences. Il est bâti fort maladroitement. Il est plein de coups de sabre. Les linteaux qui sont soient monolithes ou en trois morceaux aussi menacent et tiennent par miracle. Elle n'a pas détecté de traces d'enduit. Ce qui est intéressant, c'est le couronnement du mur qui est bâti en pierre posée en triangle, mais beaucoup de ces parties sont effondrées. Les niches ont une hauteur de 80 cm, 44 cm de large, et une profondeur de 40 centimètres.
Dans sa partie orientale, sur 6 m. environ, il n'existe pas de niches, le mur sert simplement de restanque avec un retour d'1.30 m. En contrebas, on trouve un mur de soutènement de 2 m. / 2.50 m. avec un retour de 80 cm dans le prolongement de l'apié. Il le protège des éventuels glissements de terrain. Cette partie est malheureusement en train de se dégrader.
Au revers de ce mur, la partie occupée par l'auto-constructeur avec l'abri de jardin qui est accolé à l'apié. Cette personne a des enfants en bas âge et l'on peut espérer que les éboulis bien visibles ne vont pas avoir de conséquences sur cette famille qui construit aussi une piscine sans évacuation des eaux.
Pour finir, voici quelques ruchers remarquables. Le rucher de la Combe en Côte d'Or inscrit depuis 2007 (c'est un rucher à étages). Notre région est riche en apiés, malheureusement non protégés : la maison des abeilles à Tende des 15e -XIXe siècles qui est enserré dans un mur circulaire pour le préserver des vents, un apié à Vaugines (84), un autre à Ansouis (84) qui a aussi un linéaire tout à fait remarquable, le linéaire de Rougon (04), l'enclos des bories à Bonnieux (84), celui de Carcès (83), le rucher du Blay (83), non protégés. Il serait souhaitable que la CRMH s'intéresse à ce type de patrimoine insuffisamment protégé.
Pour conclure, l'apié de la Roque-d'Anthéron est certes intéressant en termes de dimensions mais une protection monument historique de ce mur mal construit pose problème.

Délibération et débat

Richard STRAMBIO souhaite avoir les coordonnées de Claire Cornu car il a connaissance d'un rucher méconnu sur la commune de Châteaudouble, à côté de Draguignan.

Marceline BRUNET réagit sur l'utilité de protéger un rucher. Ces ruchers traditionnels sont effectivement assez caractéristiques de notre région, il faudrait qu'une CRPA soit consacrée à cette thématique. Indépendamment de ce souhait, il semble que l'apié présenté ne soit pas le bon candidat. Il ne présente pas les qualités suffisantes. Dans la catégorie des ruchers modestes, il y en a d'autres, notamment dans les Alpes Maritimes.
Sur la nécessité d'aider ce propriétaire à conserver son mur d'abeilles, la Région peut tout à fait être sollicitée. L'appel à projet sur la restauration et la valorisation du petit patrimoine rural non protégé, distribue tous les ans sur différents projets de restauration et de valorisation de petits éléments de ce type, une enveloppe de subventions de plus de 600.000€ à des communes ou à des particuliers, nombreux.
Il y a deux ans notamment un apiculteur des Alpes Maritimes a été aidé à restaurer un rucher comparable à celui de Tende. Il s'agira d'orienter de même le propriétaire de la Roque d'Anthéron vers le service de l'Inventaire pour déposer une demande de financement pour la restauration de son rucher. Tous les projets de restauration sont examinés avec une grande exigence quant à la qualité des travaux. Il est hors de question sous prétexte que c'est du

patrimoine non protégé Monuments Historiques qu'on se mette à mettre du ciment ou à autoriser tous travaux dénaturants. L'équipe de l'Inventaire a toutes les ressources et toutes les compétences pour orienter et aider les propriétaires à se diriger vers les bons artisans et vers les bonnes techniques.
La CRMH devrait donc conseiller le propriétaire de procéder ainsi.

Christelle INIZAN abonde dans ce sens.

Pierrick RODRIGUEZ estime qu'il faudra effectivement qu'on s'intéresse à cette typologie de patrimoine, Bonnieux et la Garde Freinet apparaissent comme particulièrement intéressants. Il rejoint la proposition de rejet.

Richard STRAMBIO demande si l'on peut passer au vote.

Vote

A l'unanimité, la délégation permanente émet un avis défavorable à la poursuite de l'instruction de ce dossier.

Alpes-Maritimes – NICE
Palais Berlioz

Présentation : Julien BROCHIER, Chargé de la protection des monuments historiques à la Conservation régionale des monuments historiques – DRAC PACA

Présentation

Origine et motifs de la demande

Le 7 novembre 2023, les propriétaires demandent la protection de l'immeuble car Simone Veil y est née.

Historique et description

Situé à proximité de la gare, l'immeuble est localisé dans le SPR de Nice.

En 1911, Auguste Adréani fait édifier le *Palais Berlioz* par l'architecte Annibal Carlo, comme le mentionne le *Journal de l'entrepreneur* du 17 mars de cette même année. Dans cet immeuble est née Simone Jacob (devenue Simone Veil) le 13 juillet 1927.

La composition de l'immeuble est hiérarchisée avec deux premiers niveaux où s'affirment les lignes de refends au-dessus desquels les étages avec balcons se signalent par un enduit lisse. Se retrouvent les lignes de refends au niveau de la chaîne d'angle. Ce rythme est caractéristique du vocabulaire éclectique utilisé au XIXe siècle. Au dernier niveau, le balcon filant couvert par un débord de toiture s'inscrit plus dans la modernité de l'époque. Si les modénatures de la façade sont soignées, aucun décor d'exception ne se signale.

A l'intérieur, le même esprit se retrouve avec des éléments ornementaux soignés mais simples et très courant. Les carreaux de ciments, le garde-corps de la cage d'escalier ou encore les boites aux lettres conservent leur authenticité sans qu'une originalité particulière ne leur permettent de se distinguer des nombreux autres immeubles de rapports niçois.

Délibération et débat

Richard STRAMBIO invite les membres à prendre la parole.

Marceline BRUNET précise que le service de l'Inventaire est en partenariat avec la ville de Nice pour un inventaire complet du secteur compris dans la protection UNESCO. Ce travail a permis d'établir la grande richesse architecturale de la Nice de la fin XIXe siècle et du début du XXe siècle. Elle confirme les propos du rapporteur sur la mise en contexte de cet immeuble qui, à l'échelle de Nice, est extrêmement banal et constitue une sorte de « tout venant » par rapport à la richesse de Nice.

Sylvaine LE YONDRE souhaiterait savoir si des travaux de mise aux normes de l'ascenseur sont envisagés, compte des injonctions actuelles sur ces ensembles anciens.

Julien BROCHIER répond que le président du conseil syndical n'a pas prévu la mise aux normes de cette cage d'ascenseur mais souhaite au contraire la conserver le plus possible dans son état historique. Les seuls travaux envisagés à moyen terme concernent plus la façade qui sont les parties pour lesquelles la corporéité souhaiterait avoir une aide de l'Etat.

Marceline BRUNET demande si on n'est pas situé dans le site patrimonial remarquable.

Julien BROCHIER répond que c'est bien le cas mais que les travaux sont encadrés par l'architecte des bâtiments de France mais pas subventionnés comme peuvent l'être les travaux sur monuments historiques, ce qui est sans doute la motivation de la demande.
Il précise que l'architecte des bâtiments de France, qui n'a pu être présent pour cette séance, partage également cet avis sur la modestie de l'immeuble dans le contexte niçois.

Pierrick RODRIGUEZ rejoint les interventions précédentes et ne pensent pas que cet immeuble mérite une protection.

Richard STRAMBIO ajoute que pour honorer la mémoire de Simone Veil, une plaque commémorative pourrait être apposée sur l'immeuble.

Julien BROCHIER précise que la copropriété a déjà fait cette démarche.

Richard STRAMBIO invite les membres à voter.

Vote

A l'unanimité, la délégation permanente émet un avis défavorable à la poursuite de l'instruction de ce dossier.

Var – LE BEAUSSET
Maison des têtes

Présentation : Julien BROCHIER, Chargé de la protection des monuments historiques à la Conservation régionale des monuments historiques – DRAC PACA

Présentation

Origine et motifs de la demande

Il s'agit d'une demande conjointe d'une association de sauvegarde du patrimoine du Beausset (ADRLC) et du propriétaire. L'association à l'origine de la démarche souhaite que soient préservées les qualités patrimoniales de cette maison et bénéficier du régime des abords qui permettront de créer un espace protéger sur le centre de la commune.

Historique et description

L'édifice se situe dans le faubourg historique du village du Beausset, à l'angle des rues de la République, Saint-Louis et Toussaint Beuf. Le projet de révision du PLU prévoit un emplacement réservé sur la propriété pour élargir la rue Toussaint Beuf. La maison est repérée dans le PLU au titre de l'article L 151-19 du code de l'urbanisme.

L'historiographie locale situe la construction de cette maison au XIVe siècle. Aucune caractéristique de la maison ni de l'urbanisme du quartier ne permettent de corroborer cette datation. L'édifice tel qu'il s'élève aujourd'hui est caractéristique d'une construction du XVIIIe siècle. En 1830, le propriétaire est un ménager nommé Jean-Laurent Eynaud. A cette époque, l'ensemble se compose comme une maison avec ses dépendances que sont l'écurie, les loges à cochons et le jardin. Vraisemblablement dès cette époque, la partie orientale de la maison est consacrée au stockage de la production agricole, ce qui serait cohérent avec la fonction de ménager du J-L Eynaud. Cette partie a pu devenir au cours du siècle un chai.
Au début du XXe siècle, la maison appartient à Lazard Déprade, maire du Beausset de 1908 à 1923. Il est sans doute l'auteur de la surélévation de la partie Est de la maison, au-dessus des dépendances agricoles, ou du moins de son remaniement. Georges Clémenceau y aurait résidé une nuit alors qu'il est sénateur du Var.
Enfin dans les années 1990, le rez-de-chaussée de l'ancienne dépendance agricole est transformé en partie habitable. La terrasse est démolie puis reconstruite dont une partie devient couverte.

La maison se situe dans le quartier qui se développe à l'époque moderne. Elle doit consister initialement en un volume d'habitation de plan carré de deux travées de fenêtres. La façade sur rue, réalisée au XVIIIe siècle, est la plus ouvragée. Le portail est constitué de piédroits revêtus de lignes de refends avec un mascaron sur la clé de l'arc. L'arc surbaissé de la fenêtre du RDC accueille aussi un mascaron de figure de femme. Aux étages, des mascarons sont également notables tandis qu'au dernier niveau, de simples agrafes sont situées au sommet de la baie.

A l'intérieur, le bâtiment est initialement divisé en deux parties : la dépendance à usage agricole et la partie de logement. La dépendance à usage agricole où se trouve encore une cuve a été surélevée et agrandie au Sud probablement au début du XXe siècle afin d'agrandir le logement. Dans la partie XVIIIe siècle, seul l'escalier comporte un garde-corps en ferronnerie d'une facture modeste. Le reste des espaces ne comprend plus de décor. Dans les combles, la charpente conserve sa mise en œuvre traditionnelle même si elle a été en grande partie refaite. Il est à noter la présence d'un ancien pigeonnier.
Dans la partie surélevée au XXe siècle, les dispositions décoratives (carreau de ciment, moulures, menuiseries, etc.) sont bien conservées.
Enfin dans les années 1990, l'extension Sud du bâtiment est démolie puis reconstruite, ce qui a conduit à la reconstruction de la terrasse qui accueille désormais une partie couverte. Enfin, dans ce même chantier le jardin est entièrement replanté.

Délibération et débat

Richard STRAMBIO remercie le rapporteur et invite les membres à prendre la parole.

François GUYONNET reconnaît que le dossier est très faible. Il n'en demeure pas moins qu'il a une très belle façade et il s'interroge sur la pertinence d'une protection qui pourrait permettre à l'architecte des bâtiments de France d'avoir la main sur le bourg du Beausset. Sa réflexion porte donc plus sur une stratégie sur la mise en valeur à mettre en place sur le bourg ancien que la protection *stricto sensu* de ce bâtiment qui, dans un autre contexte ne mériterait effectivement pas la protection même si la façade est très belle. Il se demande si on ne pourrait pas envisager une protection partielle de la façade avec ses fameuses têtes. Il est vrai que ce type de protection n'est plus d'actualité bien qu'on ait vu des dossiers aboutissant à des protections partielles.

Marceline BRUNET poursuit en se demandant s'il n'y aurait pas un autre édifice réellement intéressant qui pourrait faire l'objet d'une procédure de protection. Cela permettrait d'instaurer un espace protégé comme le souhaite François GUYONNET.

Julien BROCHIER répond que cette démarche a été suivie par l'association demandeuse. Il s'est avéré que le centre a été très dénaturé et qu'il n'y a pas d'autres édifices qui pourrait a priori mériter une protection plus que cette maison.

Pierrick RODRIGUEZ précise qu'on ne peut pas protéger au titre des monuments historiques un édifice uniquement dans le but de créer des abords. Ce serait un détournement de procédure.
Cela dit, la question s'est posée de trouver un autre édifice sans rien donner de significatif. Il pense que cette maison présente des caractéristiques trop ténues pour mériter une protection au titre des monuments historiques.

En l'absence d'autres interventions, Richard STRAMBIO invite à passer au vote.

Vote

A l'unanimité, la délégation permanente émet un avis défavorable à la poursuite de l'instruction de ce dossier.

Var – LA CADIERE D'AZUR
Chapelle Saint-Jean

Présentation : Julien BROCHIER, Chargé de la protection des monuments historiques à la Conservation régionale des monuments historiques – DRAC PACA

Présentation

Origine et motifs de la demande

Il s'agit d'une demande déposée le 18 septembre 2023 par un particulier qui souhaite que l'édifice soit sauvegardé de la même manière que les objets qu'il renferme. La commune sollicitée a exprimé son accord au projet de protection.

Historique et description

La chapelle se situe au Sud du village de la Cadière, dans le hameau de Saint-Jean. Elle est ainsi localisée dans les abords de la fontaine de Saint-Jean (IMH). L'édifice est logé au cœur du hameau, enserré à l'Est et au Sud par un ensemble d'habitation.

Le site historique trouve son origine dans une villa antique occupée jusqu'au VIe-VIIe siècles qui s'est transformée progressivement en hameau autour du cours d'eau durant le Moyen-âge.
Au XIe siècle, une première chapelle vraisemblablement baptismale (vocable de Saint-Jean-Baptiste) est construite non loin de la fontaine dont l'eau est captée depuis l'Antiquité. La fonction guérisseuse de la fontaine, comme l'établissement de la chapelle attesterait de l'héritage d'un culte antique.
La chapelle est mentionnée dans les textes pour la première fois au XIVe siècle. Elle fait l'objet d'une dévotion particulièrement importante pour la communauté, qui se poursuit durant l'époque moderne comme en atteste les souhaits d'inhumation et les *ex votos*.
A cette époque, la fréquentation de l'édifice devient moins importante. Le cimetière adjacent perd sa fonction d'inhumation au XVIIe siècle et la chapelle est profondément remaniée. L'édifice se réduit à deux travées. Le voutement et la nouvelle façade sont recomposés aux XVIIe et XVIIIe siècles. Un porche, vestige de l'emprise initiale de la chapelle, demeure couvert jusqu'au XXe siècle.

Seules les façades Ouest et Nord sont perceptibles, compte tenu des habitations qui flanquent les autres élévations de la chapelle. Celles-ci sont en simple moellons qui ont perdu leur enduit d'origine. Le plan de la chapelle a évolué dans le temps. Initialement, il se composait d'une nef de plan allongé flanquée de deux chapelles latérales formant transept, avant d'être réduite à la moitié de sa longueur. La partie occidentale est restée en élévation afin de former un vaste porche d'entrée qui était couvert jusqu'au XXe siècle.
La nouvelle façade ainsi constituée a été composée vraisemblablement au XVIIIe siècle. Le couronnement du linteau du portail central est la seule ornementation de la façade.

A l'intérieur, la chapelle subit des infiltrations d'eau de toiture qui ont dégradé les couvrements dont les arêtes en plâtre de la voûte sont moulurées. Les culs de lampe aux retombées des voûtes sont simplement moulurés. La cuve du bénitier est légèrement ouvragée. La nef aboutit à une abside en cul de four, vestige des dispositions romanes d'origine.
A noter la présence de plusieurs tableaux protégés au titre des monuments historiques.

Délibération et débat

Richard STRAMBIO remercie le rapporteur et invite les membres à prendre la parole.

Sylvaine LE YONDRE revient sur la demande de protection. Il a été question dans la présentation de la demande d'un tiers faite sur la propriété communale. Elle souhaiterait savoir s'il y a eu des contacts avec la commune pour connaître leur position, car même si l'édifice leur appartient, on voit qu'ils n'en font rien et qu'il n'est pas entretenu.
Elle trouve que c'est dommage sachant que le village de la Cadière présente beaucoup de qualités. Un rejet du dossier serait compréhensible mais il serait intéressant de communiquer avec la commune pour expliquer tout l'intérêt de ce patrimoine sur lequel elle pourrait intervenir avec l'aide de la fondation du patrimoine ou du conseil régional. Enfin elle aimerait avoir l'avis de Pierrick RODIRGUEZ sur les objets protégés monuments historiques.

Julien BROCHIER que la commune a été sollicitée dès réception de la demande et qu'elle s'est montrée favorable à la démarche. Il a visité la chapelle en présence des services techniques de la commune, ce qui a permis un échange sur l'entretien de la chapelle. Les services ont confirmé qu'aucun entretien régulier est réaliser.

Daniel POULY ajoute que l'UDAP n'a pas beaucoup de contacts avec la mairie de la Cadière vu que le périmètre du monument historique existant empiète que très faiblement sur le bas du centre bourg, le reste étant en zone agricole. Il soutient l'opportunité d'un recours à la Fondation du patrimoine.

Pierrick RODRIGUEZ répond sur la question des objets. Il y a affectivement des objets protégés qui sont très intéressants, des tableaux de qualité probablement donné par un aristocrate des environs. Il ajoute qu'à titre de conseil, en tant que conservateur des monuments historiques de ces objets, il lui est possible de suivre la restauration d'immeubles non protégés qui abritent des objets protégés. Ce cas de figure lui est déjà arrivé, de manière informelle afin d'optimiser la conservation des objets.

François GUYONNET estime que malgré tout l'état de l'édifice est stable et qu'elle est selon lui hors d'eau. Elle mériterait toutefois une réhabilitation qu'une protection pourrait accélérer. Il y a peut-être sous les badigeons des décors du XVII ou XVIIIe siècle sans qu'on puisse le savoir aujourd'hui. Il est donc partagé sur la question de la protection.

Marceline BRUNET rappelle comme pour le rucher de la Roque d'Anthéron, le petit patrimoine rural non protégé qui n'est pas en en cœur village est éligible à l'appel à projet du conseil

régional. La seule condition est de mener une action de valorisation dont la faisabilité est à vérifier pour le cas présent étant donné l'enclavement de la chapelle dans une propriété privée. Elle invite donc la commune à candidater d'autant que cela peut concerner également la restauration des éléments de mobilier de l'édifice.

Sylvaine LE YONDRE précise que cette chapelle est visible de la route qui va vers la Cadière. Une bonne signalétique permettrait sa valorisation.

Richard STRAMBIO affirme que la dynamique liée au patrimoine est insufflée par les élus en partenariat avec les intercommunalités et des associations comme c'est le cas d'une chapelle de Draguignan. Même dans un contexte de baisse budgétaire, il est toujours possible de mener des actions politiques au sens noble du terme. Il se propose donc d'accompagner en ce sens Monsieur le Maire de la Cadière d'Azur.

Sylvaine LE YONDRE demande comment les décisions de rejet sont formulées, s'il y a un courrier adressé au demandeur. Dans l'optique d'un rejet, le courrier pourrait être accompagné d'une explication des motifs de l'avis défavorable de la délégation permanente ainsi que des remarques sur l'entretien, la valorisation et les pistes de restauration via la fondation du patrimoine et (ou) le Conseil régional.

Julien BROCHIER répond qu'un courrier du préfet de région notifie en effet la décision de refus le cas échéant. Ce courrier reste très succinct mais il est tout à fait possible de communiquer à la commune les orientations de la délégation permanente. Il prend bonne note de la proposition de M. STRAMBIO dans le cas où la commune souhaiterait être accompagnée.

Marceline BRUNET abonde dans le sens d'un courrier motivé par les orientations de la délégation permanente.

Géraud BUFFA souhaite revenir sur la question du mobilier. Il y a 26 objets inscrits au titre des monuments historiques dont une dizaine d'ex votos, autant de tableaux, les fonts baptismaux, des bannières. Vu l'état de conservation de la chapelle, beaucoup de ces objets sont en danger. Il faut que les élus prennent leur responsabilité et les mettre à l'abri.

En l'absence d'autres prises de parole, Richard STRAMBIO invite les membres à passer au vote.

Vote

A l'unanimité moins deux abstentions, la délégation permanente émet un avis défavorable à la poursuite de l'instruction de ce dossier.

Var – HYERES
Villa 34 boulevard d'Orient

Présentation : Julien BROCHIER, Chargé de la protection des monuments historiques à la Conservation régionale des monuments historiques – DRAC PACA

Présentation

Origine et motifs de la demande

La propriétaire demande la protection de sa villa afin d'en pérenniser la conservation et de bénéficier d'un accompagnement de la DRAC dans les restaurations à venir.

Historique et description

L'édifice se situe dans le quartier Chateaubriand, au Nord-Est de Hyères, ce qui le localise dans le site patrimonial remarquable de Hyères. Cette villa fait partie des édifices remarquables de la ville.

Le quartier Chateaubriand a pour origine le domaine constitué par Gaspard Van Bredenbeck Chateaubriand qui y possède alors une villa et des terrains. A sa mort en 1879, la propriété est vendue par ses enfants au bénéfice de la Société Olbienne et de Joseph Tagnard qui entreprend une opération immobilière d'envergure : de nombreuses villas avec jardin furent bâties entre les boulevards nouvellement créés tandis que la villa Chateaubriand est détruite pour faire place à un hôtel du même nom en 1889.

En quelques années, le quartier Chateaubriand devient l'ensemble le plus résidentiel de la villégiature hyéroise du début du XXe siècle, étant qualifié par les guides de quartier le plus agréable, le plus abrité contre les vents, celui où se trouvent les plus riches habitations. L'agrément de l'endroit avait déjà été repéré quelques dizaines d'années auparavant par le duc de Luynes pour y construire sa villa Tholozan (à l'origine Alberti).

Joseph Tagnard acquiert en 1881 deux terrains contigus dont l'un va accueillir la villa du 34 boulevard d'Orient, construite par Charles Boyer. En 1882 la villa est déjà construite.

Encore aujourd'hui, l'observation des villas mitoyennes du 34 boulevard d'Orient démontre la conception d'ensemble de ce quartier (choix de plans similaires et articulation de chacune des propriétés avec des dépendances à RDC).

La façade Nord destinée à être enduite est aujourd'hui décroutée, elle se perçoit après une petite cour d'entrée sur laquelle donne les deux dépendances à RDC de part et d'autre. Aucun décor de façade remarquable n'est notable sur cette façade. La façade sur jardin est plus élaborée avec cet oriel qui forme avant corps central. Elle donne son caractère éclectique à la villa avec une forte référence à l'orientalisme. Toutefois les appauvrissements successifs des

modénatures ont fait perdre jusqu'à cette référence orientaliste. Il est à noter la disparation d'un grand nombre de menuiseries, dont celles de volet, de même que la balustrade de la terrasse et son sol originels. Les décors se concentrent sur l'oriel central (rinceaux au-dessus des baies). L'étage d'attique est délimité par une corniche supportée par des modillons ouvragés.

A l'intérieur, la villa est distribuée selon le même plan que ce soit au RDC ou en rez-de-jardin. Elle est double en profondeur et triple en largeur. Les cheminées constituent le seul ornement significatif actuellement visible. De récents sondages ont permis d'établir que les plafonds de toutes les pièces Sud ont reçu un décor peint recouvert par une peinture blanche. Le décor est structuré par un large encadrement pouvant couvrir 2/3 du plafond, agrémenté de rinceaux et de motifs floraux. L'état de conservation est globalement bon à l'exception de parties près des fenêtres qui ont subi vraisemblablement des infiltrations. Bien que de bonne facture, les compositions demeurent exclusivement ornementales.

Enfin, le jardin ne comprend plus d'aménagement paysager notable. Quelques essences exotiques cohabitent avec des essences locales. Seuls les cheminements demeurent en place.

Délibération et débat

Richard STRAMBIO remercie le rapporteur et invite les membres à prendre la parole.

Marceline BRUNET estime qu'il existe des villas de villégiature bien meilleures ailleurs dont quelques-unes sont protégées. Il y a quelques années, a été présentée en CPRA une villa qui avait de très beaux décors intérieurs justement. L'enquête de l'inventaire en a étudié un bon nombre qui ne sont pas encore protégées et qui sont de bien meilleure qualité que celle que nous venons de de voir.
En l'absence d'autres prises de parole, Richard STRAMBIO invite les membres à passer au vote.

Vote

A l'unanimité, la délégation permanente émet un avis défavorable à la poursuite de l'instruction de ce dossier.

Var – HYERES
Villa romaine

Présentation : Julien BROCHIER, Chargé de la protection des monuments historiques à la Conservation régionale des monuments historiques – DRAC PACA

Présentation

Origine et motifs de la demande

Le 7 octobre 2023, le centre d'art de la villa Noailles, qui exploite la villa, demande la protection de cet édifice propriété de la Métropole.
Cette demande se fait dans la perspective d'une valorisation du site notamment en vue d'une exposition sur la vie et l'œuvre de Jean Joerimann à la Villa Romaine, ce qui serait le premier pas vers une ouverture au public pérenne. Dans le même esprit, a été déposée une candidature au label jardin remarquable.
Le centre d'art de la villa Noailles souhaite aussi être accompagné financièrement notamment pour l'entretien et la restauration de la villa.

Historique et description

L'édifice se situe dans le quartier Chateaubriand, au Nord-Est de Hyères, ce qui le localise dans le site patrimonial remarquable de Hyères.

Au nord-est de la ville d'Hyères, le quartier Chateaubriand a pour origine le domaine constitué par Gaspard Van Bredenbeck Chateaubriand qui y possédait une villa et des terrains. A sa mort en 1879, la propriété fut vendue par ses enfants au bénéfice de la Société Olbienne et de Joseph Tagnard qui allait mener une opération immobilière d'envergure : de nombreuses villas avec jardin sont bâties entre les boulevards nouvellement créés tandis que la villa Chateaubriand était détruite pour faire place à un hôtel du même nom en 1889.

En quelques années, le quartier Chateaubriand devient l'ensemble le plus résidentiel de la villégiature hyéroise du début du XXe siècle, étant qualifié par les guides de quartier le plus agréable, le plus abrité contre les vents, celui où se trouvent les plus riches habitations. L'agrément de l'endroit avait déjà été repéré quelques dizaines d'années auparavant par le duc de Luynes pour y construire sa villa Tholozan (à l'origine Alberti).

Construite en 1880 à l'initiative d'un banquier Aixois, la villa Romaine est une demeure néoclassique entourée par un jardin marqué par la déclivité du terrain.

Issu d'une famille d'hôtelier, Jean Joerimann hérite de plusieurs hôtels au Lavandou et à Hyères. Son père Georges achète en 1925 l'hôtel Châteaubriand puis le vend en 1949. En 1952, la famille s'intéresse à la villa voisine - la villa Romaine – qu'il achète en 1952 pour en faire sa résidence principale. Joerimann est aussi peintre, décorateur, scénographe et modèle pour quelques

peintres d'avant-garde. Il est proche de l'avant-garde artistique et se lie d'amitié avec Charles et Marie-Laure de Noailles ou encore Christian Dior

Jean Joerimann lègue à sa mort survenue en 2012 la villa au domaine du Château de Versailles qui la revend à son tour en 2018 à la métropole Toulon Provence Méditerranée.

La villa Noailles qui assure la gestion de la villa souhaite la transformer en centre patrimonial de conservation et de recherche, abritant la collection mode de la villa Noailles.

Peu percée d'ouverture, la façade de la villa côté rue contraste avec la façade sur jardin qui donne son caractère néoclassique à l'édifice. L'inspiration italienne comme le suppose le nom de la villa est ici évidente. Au rez-de-jardin, une vaste terrasse couverte conçue comme un portique s'avance largement vers le jardin. Aux étages, un avant corps reçoit les décors de façade composés de pilastres surmontés de chapiteaux, tables et lignes de refends, le tout surmonté par un fronton triangulaire. Si le langage néoclassique domine, l'inspiration reste éclectique comme le montre les baies du rez-de-chaussée plus inspirées du XVIIIe siècle. Cet avant-corps est relié au bâtiment par une structure supportée par des piliers en fonte qui constituent de petites terrasses d'angle.

L'intérieur est profondément marqué par les remaniements de Joerimann. Le plan de la maison s'articule autour d'un atrium, éclairé par une verrière, qui distribue les pièces du rez-de-chaussée et ouvre sur un balcon-terrasse. Joerimann entreprend de faire de la villa Romaine l'œuvre de sa vie en la redécorant entièrement et sans cesse jusqu'à son décès, que ce soit par la mise en œuvre de décors peints ou par l'acquisition d'objets d'arts dont certains de grande valeur. Le décor peint par Joerimann suit une inspiration surréaliste et se développe au rez-de-chaussée et à l'étage où des trompe-l'œil mettent en abîme les espaces en donnant l'impression d'entrer littéralement dans le décor. D'autres références sont sollicitées qu'elles soient baroques ou encore directement inspirées du plafond des oiseaux de Braque. Aucune disposition décorative d'origine n'est conservée.

En outre, Joerimann partage avec Charles de Noailles une véritable passion pour les jardins. Il imagine son jardin comme un parcours jalonné de jeux de miroirs, de petites fabriques de jardins décorées de mosaïques, de sculptures, d'obélisques et de fontaines. L'ensemble se déroule sur un jardin en terrasse compte tenu de la déclivité du terrain. Une piscine est aménagée au centre du jardin. L'ensemble est largement arboré avec des essences méditerranéennes qui soutiennent l'inspiration romaine de la villa comme des pins ou des cyprès, ainsi qu'avec des essences exotiques (palmiers, agrumes, caoutchoucs et cactées). Il est à noter la présence d'un dessin de Jean-Charles de Castelbajeac et un dernier ensemble d'inspiration pompéienne.

De la villa de la Belle Epoque il ne reste plus d'éléments significatif. Aussi l'appréciation de cette villa repose essentiellement sur l'appréciation du travail décoratif assez récent que Joerimann a réalisé jusqu'à son décès en 2012.

Délibération et débat

Richard STRAMBIO remercie le rapporteur et souhaite se faire confirmer que la Métropole est propriétaire ainsi que savoir l'usage ils en font.

Julien BROCHIER confirme que la villa est bien la propriété de la Métropole Toulon Provence Méditerranée mais c'est le centre d'art de la Villa Noailles qui l'exploite.
Pour eux, cette demande de protection était un premier pas vers une démarche de valorisation. Ils auraient aimé faire une exposition sur Joerimann et envisager ensuite un lieu d'exposition plus pérenne autour du milieu de la mode. Ils ont fait par ailleurs une demande de label jardin remarquable.

Richard STRAMBIO invite les membres à prendre la parole.

Marie-Ange RATER CARBONEL dit qu'elle est allée plusieurs fois chez Joerimann. Il organisait des réceptions extraordinaires. Il y avait des peintures, entre autres, dans la montée d'escalier et des meubles magnifiques qu'il allait acheter partout dans le monde. Il était un des décorateurs de Dior. Son jardin était remarquablement entretenu avec des effets de miroir qui donnaient une profondeur assez fantastique. Elle est donc absolument pour la protection de cette villa.

Marceline BRUNET poursuit en soutenant le point de vue de Marie-Ange RATER CARBONEL. Cette villa n'avait pas pu être visitée lors de l'inventaire de Hyères. Elle la découvre donc. Elle s'accorde à confirmer que de la période Belle époque il ne reste plus rien. En revanche, elle estime que la décoration et l'aménagement du jardin réalisés par Joerimann sont très intéressants. Le jardin lui rappelle les Colombières avec ces jeux entre intérieur et extérieur, notamment à travers le paysage à l'intérieur de la maison.
Elle reconnait que le travail est récent mais il lui semble de bonne qualité avec beaucoup d'originalité. Elle souligne que le caractère récent n'a pas empêché de protéger à Marseille, des édifices comme l'école de danse. Elle est donc favorable à la poursuite de l'instruction.

Sylvaine LE YONDRE partage les avis précédemment exposés. Ce qui est intéressant, ce sont les dernières modifications qui ont pu être apportées. Le travail semble être de qualité. Il faudra contrôler le gestionnaire qui n'a pas forcément les mêmes attentes que la DRAC sur la préservation du patrimoine et sa bonne conservation. Ce contrôle serait un gage de conservation de ce travail qui est assez remarquable.

Marie-Ange RATER CARBONEL estime que l'analogie à faire avec les Colombières est pertinente car Joerimann était très ami avec le propriétaire des Colombières.

Richard STRAMBIO rappelle que le maire de Hyères est aussi le président de la métropole.

Sylvaine LE YONDRE informe que le label ville d'art et d'histoire de Hyères est en train d'être renouvelé, ce qui sera l'occasion d'avoir une influence sur une bonne restauration et un bon suivi des opérations menées par la Villa Noailles

En l'absence d'autres prises de parole, Richard STRAMBIO invite les membres à passer au vote.

Vote

A l'unanimité moins deux abstentions, la délégation permanente émet un avis favorable à la poursuite de l'instruction de ce dossier.

Hautes-Alpes – ABRIES-RISTOLAS
Tunnel de la Traversette

Présentation : Christelle INIZAN, Chargée de la protection des monuments historiques à la Conservation régionale des monuments historiques – DRAC PACA

Présentation

Origine et motifs de la demande

La demande émane de la mairie d'Abriès-Ristolas, demande qui a été formulée l'année dernière et en lien avec le PNR de du Queyras qui souhaite communiquer sur cet ouvrage d'art et mieux le faire connaître.

Historique et description

Cette étude a été réalisé à partir du travail de Bruno Ancel, Kiara Rota et Aymeric Lenn publié dans le Bulletin de la société d'études des Hautes-Alpes en 2017.

Le tunnel de la Traversette est situé sur la commune de Ristolas, aux confins de la vallée du Guil au Nord-Ouest du Mont Viso. Il se localise en contrebas du col de la Traversette, au pied de la barre rocheuse des aiguilles de la Traversette, à une altitude de 2867 mètres. Du côté italien, il domine la vallée du Crissolo et les sources du Pô.
Le tunnel de la Traversette est la première percée alpine connue. Elle remonte au XVe siècle. Ce percement a été commandé par Ludovico II, Marquis de Saluzzo. Les conflits réguliers avec la Savoie amènent ce territoire en effet à se rapprocher en effet du Dauphiné. Dès 1475 Ludovico II forme le projet de développer le commerce vers la France en améliorant la communication à travers la chaîne des Alpes par la Traversette, passage très dangereux surtout avec des bêtes de somme chargées. Le franchissement de la crête est escarpé, surtout du côté italien, et le sentier qui borde un précipice est souvent fatal surtout lorsque tombe la neige. A cette altitude, elle tombe même l'été, nous l'avons vécu.
Les archives évoquent également du côté italien, à l'entrée du tunnel, la construction d'une chapelle en l'honneur de la Vierge Marie et de Saint Christophe avec un logement pour le chapelain. Nulle trace de cette construction n'existe plus aujourd'hui.
En 1475, le conseiller Antoine Ferrero de Borgo Alice présente au Parlement de Grenoble le projet de percement du tunnel qui raccourcirait et sécuriserait le passage du col de la Traversette. Le Parlement ordonne une enquête sur la faisabilité de ce projet. Plusieurs témoins sont entendus et un trésorier général enquêteur est missionné sur place.
À l'issue de cette enquête, deux ans plus tard, en 1477, le Parlement du Dauphiné envoie les résultats de son enquête au Roi de France Louis XI, au gouverneur du Dauphiné et au Marquis de Saluzzo. Dès 1478, le roi se déclare favorable au projet au printemps. En 1478, un contrat est projeté pour ouvrir en dix-huit mois seulement une galerie et construire une route d'accès aux deux entrées.

Deux maîtres d'œuvre sont pressentis : Martin d'Albano et Balthazar d'Alpiasco, nobles du Piémont. Ils participent également aux missions d'ambassade auprès du parlement de Grenoble et auprès du Roi René. En septembre 1478, le parlement approuve le contrat de percement puis la remise en état de la route d'accès dans le Dauphiné. Parallèlement, les envoyés du marquis rencontrent à Aix René d'Anjou. Ils obtiennent le soutien du souverain de Provence notamment pour le commerce du sel provenant de l'étang de Berre. L'empereur romain germanique Frédéric III accorde également le droit d'imposer la gabelle sur la future route du Viso.

Le lieu du percement a été choisi selon des critères géologiques, des roches volcaniques métamorphisées. Ce sont des roches très dures, mais localement fragilisées par des fractures et des zones broyées plus faciles à creuser.
La direction de la galerie est commandée par la faille qui traverse régulièrement la crête rocheuse. La zone fracturée présente l'avantage d'être facile à suivre. Elle permet de positionner le tunnel sans trop d'erreur de direction. La faille plus au Nord, du côté français, affleure très mal. Cette configuration place les entrées plus bas en altitude mais donne une longueur double à l'ouvrage.
Au printemps 1479 débute les travaux du tunnel. A l'automne 1480, ils sont probablement terminés. La date de 1480 aurait été gravée sur le côté italien. Retrouvée en 1805, elle était à fleur de terre, à priori sur la paroi Nord. On ne la trouve plus aujourd'hui. En février 1481, le marquis de Saluzzo déclare officiellement l'achèvement du tunnel. L'ouvrage constitue un raccourci d'une demi-heure environ de trajet à pied par rapport au col lequel se situe dans une brèche de l'arrête rocheuse dont les versants sont très raides.
Le tunnel a été attaqué par ses deux extrémités. La direction à prendre n'a pas posé de problèmes majeurs, car il suffisait aux mineurs de suivre l'accident géologique. Vers le milieu du tunnel, le faisceau de fracture se décala au passage d'une fracture Nord-Sud, ce qui explique la déviation du tracé du tunnel.
La jonction n'a pas été réalisée uniquement grâce au bruit que faisaient les mineurs en taillant la roche. Les concepteurs de l'époque ont dû réaliser un cheminement topographique entre les deux entrées afin de déterminer la pente à donner aux deux chantiers, les variations de pente peuvent être interprétées comme des changements de tracés au cours du percement.
La différence de niveau entre les deux entrées est de 7 m. La pente est dirigée vers le côté italien. On observe à partir des vestiges du plafond une fluctuation de la pente des deux galeries qui se rejoignent néanmoins de façon quasi-parfaite.
La galerie française, côté couchant, a été contrainte de démarrer avec une pente montante de 3,5 °à cause des eaux de pluie et de fonte des neiges qui ruissellent sur la barre rocheuse. Ensuite seulement, elle suit une pente descendante de 4°.
Avantage cependant côté français, la roche est davantage broyée dans la zone de faille. Plus facile à travailler que du côté italien.
Par son exposition vers le Sud-Est, le côté italien est moins sujet aux neiges épaisses accumulées à l'entrée de la galerie, moins tributaires aussi des infiltrations d'eau. En outre, à la fonte des neiges, il se produit un courant d'eau dans la galerie qui a une légère pente de France en Italie. Ce courant entraîne des débris qui sont la cause incessante d'obstruction.
Le tunnel a été percé durant les saisons favorables. Les travaux ont dû se dérouler en pratique d'avril à novembre, ce qui implique un travail régulier de déneigement.

Dans les textes, il est question d'un tunnel large de 3 mètres, haut de 4 et d'une longueur de 157 m. Finalement, le tunnel achevé n'atteint plus que 80 m., la portion souterraine de l'ouvrage actuel n'est plus que de 66 mètres (il y a eu pas mal d'effondrements depuis, surtout du côté italien).
Au final, le contrat initial n'a donc pas été respecté. Faute de temps, la portion italienne, en roche dure, est restée étroite. La longueur de la galerie est deux fois plus courte que prévue. Le gabarit de 4 X 3m n'est pas atteint et le tunnel présente même un rétrécissement à 1.50 m dans sa partie centrale la plus sombre.
Les auteurs anciens décrivent des niches qui facilitaient le croisement des bêtes chargées. Il doit s'agir des zones éboulées où le tunnel s'élargit légèrement.
Un observateur du XVIIIe siècle avait observé douze crochets au plafond qui servaient à accrocher des lanternes. Mais nous n'en avons plus de trace.
La section du tunnel est presque rectangulaire. La voûte et les parois sont globalement rectilignes mais s'arrondissent aux encoignures. Du côté italien, la paroi Nord suit le miroir de la faille inclinée à 70°. Obstruée par les éboulements, le tunnel a fait l'objet de multiples préparations au cours des siècles. Les derniers datent de 2014 et ont été à l'initiative de la région du Piémont et du parc naturel du Pô, dans le cadre d'un projet de valorisation du secteur du Mont Viso. À cette occasion, des fouilles archéologiques financées par la DRAC PACA et la Regione Piemonte ont été réalisés sur cet ouvrage technique. 25 m. de galerie du côté français ont été majoritairement coffrés en béton à cause du gel et des infiltrations d'eau. La fouille confiée à Bruno Ancel, responsable scientifique du musée des mines de l'Argentière-La-Bessée, a dégagé une partie du sol rocheux déterminant finalement que le sol d'origine n'a pas été conservé mais des banquettes latérales nous permettent d'estimer son niveau au XVe siècle. La hauteur initiale devait être de 2 m.
Les voûtes et les parois du tunnel sont assez dégradés dans les portions où la roche est instable. On a pu déterminer quelles ont été conservées à 50% environ. Du côté italien, le plafond a été conservé à hauteur de 20 %. Si le sol n'a pas été conservé, des banquettes latérales l'ont été et qui permettent d'estimer le niveau de ce tunnel au XVe siècle.
Cet ouvrage a été intégralement creusé au marteau et à la pointerolle. Les parois montrent très nettement des stries imprimées avec des traces d'outils, sans toutefois que le sens du creusement soit clairement visible. On a pu établir un ordre de grandeur de l'avancement des ouvriers par semaine, moins d'un mètre. Compte tenu de la taille de la galerie, de l'impossibilité d'y travailler durant tout l'hiver, on peut dire que ce chantier a été mené vraiment avec célérité par des mineurs expérimentés.
Côté italien, la paroi gauche forme une banquette. Il s'agit d'un témoignage d'une taille en deux phases, dite en *sitzort* (terme minier germanique du XVIe siècle et qui signifie que le front de creusement est travaillé en position assise).
On aurait donc à la Traversette un percement supérieur -ou *sitzort*- à 1 m. environ de hauteur, suivi d'un surcreusement de plus de 1 m. de hauteur. Près de la jonction de deux galeries, nous observons, une déviation. Il semble que la direction de la galerie côté italien ait été rectifiée juste avant de rencontrer la française. On n'aurait ainsi pas pris la peine de recreuser le *sitzort* sur toute la largeur, mais seulement sur la droite. Le passage ouvert suffisait pour des hommes et des bêtes de somme.

Les spécialistes estiment que ce chantier de 2 X 6 mois a occupé deux équipes de 4 à 6 mineurs qui travaillaient en même temps de part et d'autre des galeries. 2./3 pour le *sitzor*t. 2/3 pour donner la hauteur définitive. Pour le transport des gravats, la faible longueur des galeries n'a pas nécessité un roulage par chariot. Un ouvrier devait être chargé du décombrement dans chaque galerie.
Le problème principal de ce tunnel résulte des accumulations de neige dans les portes d'entrée, si bien que les portes en bois, en tout cas du côté français, ont été supprimés et remplacés par une porte métallique dernièrement.
Après son ouverture en 1480, le tunnel de la Traversette jouit d'une importante notoriété. En 1483, le roi de France Charles VIII accorde le droit de passage du sel et autres marchandises par la route du Viso.
En décembre 1486, à la suite des attaques des Savoyards, Ludovico II utilise la route du Viso pour se réfugier en France, avant de reprendre son marquisat en 1490.
En 1494, une partie des troupes de Charles VIII emprunte le passage du Viso pour descendre en Italie et prendre le Royaume de Naples. En 1499, une partie des troupes de Louis XII franchit le tunnel pour prendre le duché de Milan.
En 1532, François Ier fait restaurer le tunnel et les voies d'accès. A 16 m. de l'entrée italienne, on trouve encore une inscription HIC FFI et une petite croix lobée.
Pendant les XVIIIe et XIXe siècles, le tunnel de la Traversette a été de nombreuses fois condamné et rouvert, avec ou sans porte. Avec le développement du tourisme en montagne, le Mont Viso devient, au début du XIX et début du XXe siècle, une destination appréciée et son Pertuis, une attraction qui mérite le détour. En 1907, le club alpin italien répare le tunnel. L'année suivante, le Touring Club de France fait effectuer un complément de réparation sur l'entrée française. Après la Seconde Guerre mondiale côté italien, le passage est grand ouvert, mais la voûte maçonnée n'existe plus. En 1973, l'entrée française est réparée avec des poutrelles en acier à l'initiative du Rotary Club Saluzzo.
En 1846, l'entrée française se présentait sous la forme d'une galerie maçonnée contre les parois rocheuses du tunnel d'origine, de 20 m. de longueur aussi, mais plus étroite. En 1922, ce dispositif s'est effondré mais on peut encore passer au-dessus.
En 1996, côté italien, on est gêné par un gros bloc effondré. Côté français, il faut se glisser entre des blocs et la paroi rocheuse, le CAF d'Embrun et les Logis de France organise une réparation de l'entrée française, aussitôt mis à mal par des coulées de boue. Les successions de réparations des entrées résultent d'un travail inexorable de l'érosion en haute montagne, d'autant plus fortes que l'ouvrage est creusé sur une zone fracturée très sensible à l'action du gel. Progressivement les deux porches se dégradent et reculent. Du côté italien de 6 m. en 5 siècles. De 12 m. côté français
En 2014, l'entrée du tunnel côté français est marquée par un tas de déblais et un chaos de blocs effondrés de la falaise formant terrasse qui domine le creux du vallon et le sentier du col.
Au-delà de ces blocs on peut seulement se faufiler dans le tunnel. L'entrée est simplement localisée sur une importante faille qui traverse la crête rocheuse. Des travaux sont entrepris.
Après dégagement des éboulis de l'entrée, un coffrage en béton est installé, habillé ensuite d'un parement en pierres. Aujourd'hui la terrasse a triplé suite aux travaux de 2014 et l'entrée est protégée. Une porte en acier a été récemment installée.
Du côté italien, l'entrée est située au pied de la falaise et au sommet de grands éboulis. La halde (amoncellement de déchets issus de l'extraction de la roche) est également visible mais se

confond rapidement avec le pierrier. L'entrée est encore grande ouverte et se positionne également sur la même faille. En 2014, côté italien, on a effectué la purge de la falaise et poser un filet de sécurité ce qui permet quand même de sécuriser la partie empruntée par les randonneurs l'été.
Le Tunnel de la Traversette est un monument exceptionnel qui témoigne d'une histoire frontalière à la fois civile, commerciale et militaire ainsi que des techniques minières du XVe siècle dont les traces sont rares pour cette région alpine à cette époque. Il constitue un patrimoine touristique important pour tous les randonneurs du grand Tour du Viso.
Le problème, c'est que ce tunnel se trouve sur la frontière entre l'Italie et la France. Il ne semble pas vraiment cadastré, ce qui posera un problème de rédaction pour l'arrêté. Je n'ai pas d'exemple de patrimoine frontalier bi-national puisque souvent on se trouve d'un côté ou de l'autre de la frontière. Les Italiens, pour leur part, estiment faire le nécessaire et qu'il faut en rester là. La question française ne les intéresse pas trop et malheureusement, si on prend l'arrêté du côté français, c'est la partie qui a été bétonné récemment. Pourtant ces questions ne mettent pas pour autant en cause l'intérêt historique de de cet ouvrage d'art.

Délibération et débat

Richard STRAMBIO remercie pour cet exposé d'un patrimoine peu courant.

Marceline BRUNET fait remarquer que c'est un dossier un peu déconcertant, voire unique. Ce cas inédit semble compliqué par le fait que l'on a affaire à un ouvrage d'art qui est à cheval sur une frontière. Juridiquement, ça me paraît poser un problème. Pour le reste, du point de vue strictement historique cela reste extrêmement intéressant. Concernant le volet archéologique, on ne peut que regretter que les parties françaises aient été bétonnées.

Richard STRAMBIO s'interroge aussi sur l'aspect juridique de ce dossier et sur sa jurisprudence.

Pierrick RODRIGUEZ répond qu'effectivement ce tunnel présente un intérêt historique qui dépasse largement l'état de conservation qui est discutable côté français. C'est un endroit absolument exceptionnel qui s'inscrit dans l'histoire européenne. Il mérite à ce titre une inscription et un classement au titre des Monument Historique. Il pose des questions sûrement nouvelles mais ce cas d'école mérite d'être posé.

Géraud BUFFA s'interroge sur les difficultés que pourraient soulever la présence de la frontière comme limite de protection. De toute façon, quand des travaux seront prévus, il faudra bien que l'on répartisse les compétences entre la France et l'Italie.
Effectivement la partie française est celle qui est la moins authentique mais le tunnel existe, c'est un très bel objet. Une protection MH s'avère tout à fait judicieuse.

Marceline BRUNET souligne qu'il faudrait une protection européenne comme ça, on protégerait aussi la partie italienne…

Pierrick RODRIGUEZ précise qu'en Italie, c'est déjà protégé en fait. Ils n'ont pas du tout la même législation qu'en France. Là-bas, tout patrimoine est potentiellement patrimoine si cela a

plus de 50 ans et leur Surintendance s'en saisit. Cela ressemble davantage à législation sur l'archéologie et les archives. Le tunnel est donc d'ores et déjà considéré par eux comme monument historique, donc dans la législation européenne considéré comme trésor national depuis 1992. Il faudrait simplement vérifier si les travaux sont suivis par la surintendance.

Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE trouve incroyable qu'au XIVe siècle il y ait eu des hommes qui aient eu l'idée de créer cet accès dans la montagne avec les moyens d'alors, à plus 2000 m. d'altitude. Elle se déclare totalement favorable à la protection de cet ouvrage.

Cécile MARTIN-RAFFIER donne son avis sur la partie française du tunnel. Elle précise que nous sommes en pleine montagne, donc à priori on ne devrait pas avoir beaucoup de surcharge de dossiers dans le cadre des abords sinon des problèmes d'entretien des sentiers. Elle souscrit au caractère exceptionnel de cet ouvrage.

Sylvaine LE YONDRE soutient cette candidature et estime que la protection est amplement justifiée. Elle précise que ce territoire qui est dans le Guillestrois-Queyras va être présenté à la CRPA de juillet prochain avec la comcom de Serre-Ponçon, un label, une demande de Pays d'Art et d'Histoire.

Richard STRAMBIO demande si l'on peut passer au vote.

Vote

A l'unanimité, la délégation permanente émet un avis favorable à la poursuite de l'instruction de ce dossier.

Hautes-Alpes – GUILLESTRE
Gloriette hôtellière

Présentation : Christelle INIZAN, Chargée de la protection des monuments historiques à la Conservation régionale des monuments historiques – DRAC PACA

Présentation

Origine et motifs de la demande

Cette demande émane de la mairie de Guillestre qui a récemment acquis ce lieu. Elle souhaite le restaurer, le réaménager et la mettre à disposition du public pour certaines manifestations forcément modestes vu la taille de l'édifice. La commune n'a pas beaucoup de moyens.

Historique et description

C'est un tout petit édicule que l'on a du mal à qualifier. On peut le qualifier de gloriette, de cabanon, ou encore de tonnelle hôtelière. Cet édicule se trouve sur cette bande de de terre, en face d'un hôtel de voyageur tenu par des Corses au début du XXe siècle et que l'on appelle maison Long ou Villa poli.
Pour installer leurs clients sur une terrasse que la rue ne permettait pas d'installer du côté bâti, les propriétaires d'alors ont acquis ont acquis ce morceau de terrain où ils ont pu installer des tables, une petite fontaine. Ils ont également fait construire ce petit édicule de 18 m2, de forme asymétrique, qui servait à se réfugier par mauvais temps et pour organiser une sorte de petite buvette. Nous manquons malheureusement d'informations sur la question et la mairie n'a pas pu m'en fournir.
On a toute une série de petits treillages qui ont été probablement été installé par la suite.
Les colonnes ont été peintes à l'extérieur. Le contrebas de cet édicule donne sur une propriété privée. À l'intérieur, nous nous trouvons face à quelque chose d'un peu déconcertant, à savoir un décor peint sur le plafond essentiellement, mais aussi les colonnes. Il est réalisé sur le thème des signes astrologiques, dans un style plutôt bande dessinée.
Sur les côtés, on a une sorte de plexi glace qui a été également peinte dans l'esprit du magazine pour enfants « La semaine de Suzette » avec des représentations pseudo régionales de la montagne.
On a imaginé un temps que c'était une réalisation de René Pellerin alias Pelos, le second père des Pieds Nickelés (de 1948 à 1981) et un des illustrateurs du Tour de France, et que c'était à cette évènement qu'il aurait pu le réaliser.

En réalité, ces peintures semblent exécutées à plusieurs mains. Le Centre International de la Bande-Dessinée d'Angoulême a redirigé notre demande vers Monsieur Jean-Paul Tibéri, spécialiste et collectionneur de Pelos. Ce monsieur a écarté d'un revers de mains cette attribution à Pelos.

Le bâtiment n'est pas en très bon état, surtout le plancher qui mériterait d'être restauré complètement. Face à ce petit édicule un peu déconcertant et faute d'avoir plus de renseignements, on propose un rejet.

Délibération et débat

Cécile MARTIN-RAFFIER précise que la gloriette est située ici en secteur protégé dans un site patrimonial remarquable, ce qui sous-entend que l'UDAP sera saisi pour tout projet de transformation de cet édifice, même dans l'état actuel de sa situation juridique. Même si la réalisation est un peu brouillonne, on sent qu'il y a quand même dans cette gloriette la main d'un vrai dessinateur, dont on déplore que l'on ait pu identifier l'auteur. Mais je partage l'avis de de Christelle INIZAN. Il faudra néanmoins rechercher le moyen d'encourager la commune à le conserver et à le mettre en valeur.

Ce petit patrimoine peut peut-être passer par la Fondation du Patrimoine avec une souscription par exemple.

Richard STRAMBIO demande si l'on peut passer au vote.

Vote

A l'unanimité, la délégation permanente émet un avis défavorable à la poursuite de l'instruction de ce dossier.

Hautes-Alpes – ROSANS
Château Lesdiguières

Présentation : Christelle INIZAN, Chargée de la protection des monuments historiques à la Conservation régionale des monuments historiques – DRAC PACA

Présentation

Origine et motifs de la demande

Le courrier de demande de protection date du 8/10/2023 et émane des propriétaires, un couple de belges qui ont récemment eu un coup de cœur pour cet édifice en cœur du village, devenu un gîte et une maison d'hôte. Ils souhaitent s'investir dans ce patrimoine, mais l'ampleur des travaux à réaliser les effrayent quelque peu et ils souhaitent être accompagnés.

Historique et description

Grâce aux études de l'Inventaire menées conjointement à Annot et Rosans, en particulier par Élisabeth Sauze mais aussi par Alexis Laurent et de complément archivistique mené par Alexandre Vernin du PNR des baronnies on connait mieux cet édifice.
Rosans est situé dans la haute vallée de l'Aigue, en limite des Hautes Alpes et de la Drôme, le village occupe une éminence peu spectaculaire mais néanmoins marquée à environ 700 mètres d'altitude, qui a servi de socle à ces fortifications et bordées à l'Est par le cours de l'Estang qui coule une vingtaine de mètres en contrebas, ce torrent est la richesse hydraulique de Rosans. S'y étaient installés sur ses rives des fontaines et des lavoirs, des tanneries, des moulins et des foulons. En outre, le bourg est à la croisée des deux anciens itinéraires de circulation pédestre et muletier antérieurs à la création des routes du XIXe siècle. C'est aujourd'hui un ancien chef-lieu de canton plutôt déclassé par l'exode rural et la déprise économique.
La plus ancienne mention de Rosans figure dans une charte de donation à l'Abbaye de Cluny d'une église dans le rosanais datée de 988.
La genèse de Rosans, bien mise en évidence par Élisabeth Sauze, est établi aux XIe et XIIe siècle. A partir du XIVe siècle, parallèlement à la relégation progressive des détenteurs du pouvoir religieux, les détenteurs des pouvoirs seigneuriaux évoluent face à l'influence comtale et royale. Ils s'affirment dans un système de co-seigneuries dont une des plus belles illustrations est une tour Sarrazine inscrite MH depuis juin 1932,
Rozan et donc l'héritière d'une histoire plus complexe que les villages environnants, de par sa centralité fonctionnelle et symbolique.
On observe la mise en place progressive d'un enclos sommital fortifié avec église, bornage de tours-donjons carrées avec bossage. Cette situation peut être rapprochée de celle que l'on observe dans le Comtat Venaissin.

Plusieurs fortifications successives s'ajoutent les unes aux autres au gré de la croissance de la population et des rapports de force entre les différents pouvoirs.

Aux deux tours-donjon du XIIIe siècle se rajoute une troisième, celle construite par Guillaume de Morges qui avait déjà acheté une autre tour. Avec ces deux possessions, il devient le seigneur principal de Rosans.
La seconde enceinte est peut-être contemporaine des deux tours donjon. Faute d'archives et d'investigations archéologiques poussées, il est impossible de l'affirmer.
Pour résumer, l'agglomération de Rosans est enserrée dans des fortifications solides et dominées par deux tours carrées plus anciennes. Au Nord, la troisième tour carrée du XIVe siècle se dresse à l'arrivée du chemin venant du Diois, elle devient l'élément principal du futur château. Elle est par la suite intégrée à l'enceinte fortifiée du bourg, largement reconstruite dans les années 1370-1380.
L'emprise de cette tour se détache clairement sur la façade nord du Château, les autres bâtiments étant des ajouts postérieurs (agrandissements du logis seigneurial à partir du XVe siècle ; traces de meneaux qui disparaissent au XVIIIe siècle ; création d'un soubassement et d'autres percements). La hauteur de la tour donjon originelle était vraisemblablement supérieure à celle d'aujourd'hui. Sa façade en parement de petits moellons de gré équarris et incisés est associée à des chaînes d'angle en gros moellons harpés est renforcée par l'ajout d'un contrefort.
Après avoir été le siège des Rosans, cette tour semble avoir été le siège des Alauson. Dans les années 1570, cette coseigneurie est acquise par François de Bonne de Lesdiguières, qui la revend en 1600 à son capitaine Jean-Antoine d'Ize, dont la famille est originaire des actuelles Alpes-Maritimes. Ce dernier achète également l'autre coseigneurie en 1609 à la famille des Morges et devient ainsi l'unique seigneur de Rosans. A cette époque, les deux autres tours-donjons sont abandonnées.
Jean Antoine d'Yze arrente pour quatre ans son domaine à un marchand de Rosans qui devient son châtelain. Jean Antoine d'Yse agrandit son château dans les premières décennies du XVIIe siècle. Le château semble alors couvert d'ardoises vernissées, toujours en place au XVIIIe siècle.
Côté Cour, les travaux du début du XVIIe siècle a permis la création d'un portail en 1609 réalisé par un maçon local à partir des dessins d'un architecte de Sisteron Auban Ravel avec la devise « Dieu pour guide et l'épée pour compagne ». Dans les années 1940, un propriétaire marseillais a rajouté des sanitaires et des pièces d'eau hors oeuvre. Le jardin, quant à lui, fait partie de la zone urbaine de Rosans.

Au niveau des distributions du château, la lecture s'avère compliquée compte-tenu des multiples transformations. On peut simplement dire qu'au début du XVIIe siècle, on a remplacé les anciens celliers vinicoles. Les prisons vieilles ont fait place à un logis. L'escalier en vis est supprimé pour le transformer en escalier, rampe sur rampe.

Le château, longtemps propriétés d'agriculteurs a été remanié en chambre d'hôtes. Au rez-de-chaussée, on trouve ce qui a pu servir de chapelle, une cuisine aussi, les restes d'une propriété agricole, des vantaux de portes assez intéressants. Aux étages, une petite cuisine avec son potager, des trumeaux, des cheminées, des plafonds à poutres et solives, l'épaisseur des murs médiévaux dans une partie du bâti. Des sondages pourraient laisser espérer par endroits des restes de polychromie.

Délibération et débat

Géraud BUFFA précise que cette étude est bien un travail d'Alexeï Laurent et d'Alexandre Vernin qui ont documenté depuis de nombreuses années cet assemblage de différentes constructions. Il est important de souligner la qualité du faux appareil qui se trouve sur la façade Nord puisqu'il est probablement très ancien, peut-être du XVIIe siècle et sur les évolutions successives qui donnent un aspect assez composite à l'ensemble, cette composition très intéressante qui a gardé beaucoup d'éléments anciens.

Marceline BRUNET soupçonne la présence d'une réserve archéologique sur cet ensemble, notamment la présence de décors peints sur les plafonds. Elle précise que si les hypothèses de restitution chronologique présentés sont bien Alexeï Laurent, les relevés mesurés et les coupes sont l'œuvre de Sarah Bossi, dessinatrice à l'Inventaire.

Cécile MARTIN-RAFFIER indique que l'on est ici dans un périmètre protégé. L'UDAP a été contacté par les propriétaires par l'intermédiaire d'Alexandre Vernin pour leur toiture fuyarde il y a deux ans. Depuis, on n'avance guère et l'on sent que les propriétaires sont effectivement un peu décontenancés devant l'ampleur de la tâche. Sur cette toiture, on a le vestige des tuiles écailles vernissées qui sont intéressantes. Il serait dommage de les perdre par manque de soutien de notre part. Une protection MH viendrait accompagner ces propriétaires à entretenir la monumentalité du volume. Elle ajoute que le rôle architectural du château est très significatif, très visible par rapport au centre historique de Rosans et se positionne comme favorable à la poursuite de l'étude de sa protection.

Pierrick RODRIGUEZ souligne que la protection monument historique permettra précisément de conserver toutes les petites choses qui ont été pointées : tuiles vernissées anciennes, enduits anciens. Il faudra travailler en conservation stricte et la protection historique sert à cela.

Vote

A l'unanimité, la délégation permanente émet un avis favorable à la poursuite de l'instruction de ce dossier.

Hautes-Alpes – LARAGNE-MONTEGLIN
Chapelle de l'hôpital psychiatrique

Présentation : Christelle INIZAN, Chargée de la protection des monuments historiques à la Conservation régionale des monuments historiques – DRAC PACA

Richard STRAMBIO renseigne les membres sur le fait que l'ancien directeur de l'hôpital de Laragne-Montéglin est devenu le directeur du Centre hospitalier de la Dracénie, l'hôpital public de Draguignan.

Présentation

Origine et motifs de la demande

Le courrier de demande de protection émane de la structure hospitalière elle-même désireuse de restaurer et de mettre en valeur cette chapelle conçue par Jacques Carlu et ses collaborateurs entre 1958-1962 pour l'usage des malades et des soignants de l'hôpital psychiatrique.
Dans un premier temps, un label patrimoine du XXe siècle avait été envisagé sur cet édifice par Sylvie Denante. Finalement, on s'oriente aujourd'hui vers une protection au titre des monuments historiques. Le reste du site pourra vous être présenté en même temps à la CRPA du 28 novembre prochain, si vous l'estimez pour un label ACR ciblé.
Je l'avais annoncé en mars dernier quand j'ai présenté les deux hôpitaux psychiatriques, celui de Montperrin à Aix et celui de Saint Paul de Mausole à Saint-Rémy.

Historique et description

Un diagnostic patrimonial et sanitaire de la chapelle a été rendu en janvier 2023 par l'atelier dont Donjerkovic de Marseille. Notre présentation s'appuie dessus, nous sommes en effet en attente du diagnostic sur les verrières par l'atelier Loire, créateur des vitraux dans les années 1960. Des compléments archivistiques ont été également apportés par Alexandre Vernin du PNR des Baronnies. Le site se trouve à la limite Sud-Est du département des Hautes-Alpes, sur la route de Sisteron à Serres. Le versant Nord de la montagne de Chabre qui surplombe Laragne et la forêt domaniale de Beaumont offre à la ville un environnement paysager à la fois provençale et alpin.
Le centre hospitalier Buëch Durance CHBD se situe au Nord-Ouest du centre ancien de Laragne sur un plateau surplombant légèrement les plaines cultivées de la vallée du Buëch. Ce centre hospitalier se présente comme un grand ensemble d'unités construit dans les années 1950-1960 au sein d'un vaste parc arboré et sinueux. Ce complexe assure aujourd'hui diverses missions de service public réparties entre des activités sanitaires, psychiatriques, addictologique et des activités médico-sociales, notamment l'hébergement de personnes âgées et handicapées.
La sélection de l'équipe d'architectes du projet hospitalier s'est faite par concours entre 1954 et 1955. Le critère des choix des équipes d'architectes n'a pu être déterminé, mais Eve Roy vous en parlera certainement lors de la prochaine commission régionale.

On sait toutefois que l'on a recruté deux équipes d'architectes, une équipe parisienne constituée de Carlu, Maurice Babin et Michel Joly et une équipe haute alpine formée par Paul Fort et Maurice Guillaume.
Jacques Carlu est l'aîné de ces trois architectes parisiens. Premier Grand Prix de Rome en 1919, il enseigna l'architecture aux États-Unis, ce qui a contribué à sa notoriété.
Il est évidemment rattaché au courant de l'architecture moderne par sa formation et il reste influencé par les formes classiques que sa position institutionnelle l'amène à défendre.
Il était architecte en chef du Palais de Chaillot, a suivi les chantiers parisiens du siège de l'ONU de l'OTAN, l'université de Paris Dauphine. Il a réalisé des hôpitaux psychiatriques, ceux d'Uzès et de Romorantin ainsi que plusieurs maisons de la radio, celles de Bordeaux, de Rennes, de Tunis.

En novembre 1955, Jacques Carlu indique au préfet des Hautes-Alpes que ces travaux pourront être réalisés en seulement deux ans car la construction met essentiellement en œuvre, dit-il, des éléments préfabriqués. La composition orthogonale des bâtiments, principalement orientée sur un axe Nord-Sud caractérise le plan d'ensemble de l'hôpital. La chapelle est située vers le haut du site. C'est une un édifice de petite dimension qui se différencie des autres par sa forme, bien qu'elle ait été complétée par un ajout de deux ailes rectangulaires à l'arrière et d'une petite sacristie de forme ronde. Il n'est pas possible d'en deviner le plan depuis un seul point de vue.
Petit rappel. Depuis 1838, l'État a signé avec les conseils généraux l'obligation de se charger des aliénés de leurs départements et de les prendre en charge. Jusqu' alors, les Hautes-Alpes envoyaient leurs aliénés en Isère et dans le Vaucluse mais en 1950, ça ne passe plus.
Le département de l'Isère signale sa volonté de mettre fin à cette convention. Le conseil général, sous la conduite du préfet des Hautes-Alpes, décide dès lors de construire un hôpital psychiatrique. A cette époque, l'hôpital caserne a du plomb dans l'aile. On s'oriente vers une typologie différente : un hôpital village. Même si le ministère de la santé aurait préféré le site de Gap, plus proche de ces administrations plus centrales, on retient le site de Laragne, même si les conditions climatiques ne sont pas très favorables (l'endroit est très venteux et il faudra user de stratagèmes pour protéger les pavillons contre les vents et la rigueur de l'hiver). Les plantations serviront aussi de frein à ces vents.
Comme pour les autres hôpitaux, on construit prioritairement les pavillons pour les malades, et on reporte tout ce qui n'est pas obligatoire : le bloc opératoire, les ateliers généraux, la salle des fêtes, la ferme modèle et la chapelle dont la construction intervient par conséquent bien après que l'hôpital ai été mis en fonctionnement en 1959-1960.
En 1955, on avait projeté une chapelle en plan de croix grecque, située sur un axe Est-Ouest. Finalement, on s'oriente en 1958 vers un édifice de forme ronde, destinée à accueillir 250 personnes. Le Conseil général met pourtant un bémol en réduisant la voilure pour seulement 150 personnes. L'équipe de maîtres d'oeuvre imagine alors un plan établi sur deux cercles de différents diamètres dont les centres respectifs auraient été décalés, composant un édifice de cylindres entrecroisés. Dans l'interstice de ces deux cercles prenaient place successivement l'entrée, les circulations et le chœur.
Le projet était donc caractérisé par cet espace périphérique en anneau dont la toiture à une pente progressive allant depuis l'entrée marquée par une imposante porte en bois massif et sa ferronnerie jusqu'à la baie toute hauteur qui illumine le chœur.

Finalement, ce projet est abandonné pour en proposer un second conçu à partir d'un plan de théâtre bien connu des spécialistes de l'architecture puisqu'il se réfère au projet de Théâtre Total de Walter Gropius, projet de 1927. Cette forme ronde qu'apprécie particulièrement Carlu puisqu'il l'a adopté pour le Centre de sociothérapie de l'hôpital psychiatrique d'Uzès et pour la salle des nymphéas du musée Marmottan. Il l'a utilisé également pour sa Maison de la Culture de Rennes, devenu le théâtre national de Bretagne.
Le corps de cette chapelle nous rappelle la forme d'un poisson, allusion christique évidente bien visible sur cette maquette conservée actuellement par les ateliers Loire et qui avait servi à l'élaboration des vitraux. Malheureusement, le carrelage qui reprenait le modèle d'arrêtes et d'écailles n'existent plus. La pointe métallique du clocher porte une croix tridimensionnelle qui indique les points cardinaux. La baie verticale aurait dû recevoir une cloche qui n'a jamais été installée.
La façade Sud par laquelle entre le visiteur est courbe et correspond au volume du corps principal. Elle forme une grande ouverture sur un pan de façade concave reculée offrant un espace de seuil entre extérieur et intérieur.
La baie centrale est rythmée par des piliers qui divisent l'arc en dix sections égales recoupées dans la hauteur par une poutre au-dessus du linteau de la porte de l'entrée. Cette poutre concave se prolonge en dehors du volume de la chapelle pour créer deux excroissances cubiques qui participent du dynamisme de la façade. La partie supérieure est entièrement ornée de vitraux tandis qu'une partie basse centrale des maçonneries pleines permettent le battement des vantaux de la porte d'entrée et trois vitraux sur allège maçonnée. L'élévation Ouest est composée par la façade courbe du corps principal de la chapelle, de la façade latérale du chœur en forme parallélépipédique et par la sacristie semi circulaire. La façade du chœur est constituée d'un portique divisé en deux parties égales, dont l'une est ouverte laissant passer la lumière du couchant à travers un vitrail aux teintes variées réalisé en dalle de verre, sertie de ciment, savoir-faire de l'atelier Loire, technique apparue dès les années 30.
La couleur « bleu de Chartres » a été retenue pour la façade Sud, des teintes plus chaudes pour les vitraux latéraux du chœur. On distinguera la présence de fonds baptismaux très simples et l'original confessionnal qui fait penser à une œuvre du Bauhaus. Les bancs aussi sont intéressants.

Au vue de la qualité de cette chapelle aujourd'hui désacralisée qui mérité d'être mise en valeur, un passage en commission plénière s'impose.

Délibération et débat

Richard STRAMBIO rend compte d'une conversation avec le directeur du Centre hospitalier de la Dracénie et du maire de la commune de Laragne qui sont entièrement partants pour une protection.

Pierrick RODRIGUEZ s'interroge sur le matériau de construction du confessionnal. S'il est simplement posé sur le carrelage, c'est un objet mobilier qu'il s'agirait de protéger.

Christelle INIZAN indique que dans la sacristie il n'y a rien d'équivalent mais il faudrait peut-être affiner cette question des objets mobiliers encore en place. Elle précise que sur deux

verrières latérales les panneaux supérieurs ont été déposés et remplacés par des panneaux en bois. Ils étaient en très mauvais état.

Cécile MARTIN-RAFFIER précise que l'on n'est actuellement pas dans un espace protégé. Dans l'hypothèse de la poursuite de la protection, il faudra créer un nouveau périmètre complet de 500 mètres de rayon, donc 78 hectares de surface de dossiers à traiter en plus. L'UDAP demandera donc un périmètre délimité des abords si la protection devait se poursuivre.

Marceline BRUNET s'interroge sur le fait que la chapelle passerait en MH et le reste de l'hôpital en ACR.

Christelle INIZAN explique que la direction de l'hôpital a des projets de redéploiement de certains pavillons. Comme pour les autres établissements psychiatriques, la DRAC négocie pour avancer sur une requalification patrimoniale et trouver des solutions les plus à même de respecter le site. On a imaginé cette proposition mixte qui pourrait à la fois apporter de la flexibilité à l'administration hospitalière, qui a besoin de se redéployer, tout en se concentrant sur l'élément le plus patrimonial, le plus significatif : la chapelle.

Marceline BRUNET comprend que l'hôpital ne sert pas de sa chapelle mais serait contrarié que l'on gène ses projets avec le reste des bâtiments. Elle sait combien c'est compliqué à gérer et souscrit à la nécessité de négocier avec les propriétaires et les gestionnaires. Mais cela pose tout de même problème en termes de doctrine. Pour le reste, l'édifice est un très beau bâtiment qui mérite de passer en commission plénière.

Sylvaine LE YONDRE apporte des éléments complémentaires. Lorsque la présentation sera faite en CRPA avec une partie MH -la chapelle- et le reste en label ACR, il pourra tout à fait y avoir un vœu de la Commission pour aller vers une protection MH de l'ensemble mais il faut retenir que tout travaux sur des édifices labellisés au titre de l'architecture contemporaine remarquable doit faire l'objet d'un avis de la DRAC. Les propriétaires doivent nous informer des travaux même si ce ne sera pas effectivement un avis réglementaire comme sur des édifices protégés MH mais la plupart du temps ce sont des dossiers qu'on arrive à traiter avec le propriétaire pour éviter que les édifices soient dénaturés.

Vote

A l'unanimité moins une abstention, la délégation permanente émet un avis favorable à la poursuite de l'instruction de ce dossier.

Vaucluse – AVIGNON
Maison Art nouveau, 10 avenue Monclar

Présentation : Olivier LIARDET, chargé de la protection des monuments historiques à la Conservation régionale des monuments historiques – DRAC PACA

Présentation

Origine et motifs de la demande

La demande émane du propriétaire et date du 28 novembre 2023.

Historique et description

La maison Art nouveau de l'avenue Monclar est l'œuvre de l'architecte avignonnais Sébastien Joseph Ambroise Boch (1868-1943). Construite en 1902, elle aurait été son domicile et son cabinet d'architecte. Il est alors conducteur des travaux du département de Vaucluse. À partir de 1925, il est architecte, entrepreneur et expert 6 rue Mignard. La sculpture décorative est l'œuvre de l'entreprise Le Midi Décoratif.
La maison est vendue à un marchand de bestiaux originaire de l'Ariège dont la famille la conserve jusqu'à la fin des années 1970. Sa petite fille, François Ghelfi, est mariée au docteur Ghelfi qui transforme une partie de la maison en cabinet médical. C'est à cette époque que les vitraux du salon sont remplacés par des fenêtres claires, de même que la cheminée Art nouveau par une cheminée plus moderne. Ils font aussi construire une chambre sur la terrasse.
La maison est vendue à nouveau le 11 mai 1979 par Françoise Laborde au docteur Léon Levecq qui y décède le 13 mars 1988. Elle appartient finalement à partir du 30 août 2010 au docteur Bruno Chauvet avant le propriétaire actuel. Le docteur Chauvet entreprend beaucoup de travaux qui vont dénaturer l'édifice. Le toit est isolé, les fenêtres sont remplacées par du double-vitrage, l'électricité est refaite à neuf, ainsi que la plomberie, la salle à manger-cuisine est aménagée à la place des deux pièces du cabinet du docteur Ghelfi (à gauche de l'entrée) par démolition d'une cloison, les sols sont refaits y compris dans l'entrée, réalisation d'une balustrade en ferronnerie neuve autour du perron. Les éléments d'origine en bon état sont conservés : rampe et dallage en pierre de Tavel de l'escalier, portes du rez-de-chaussée et du palier du 1er étage, poignées et plaques de propreté en cuivre (sauf quelques remplacements), portail et portillon d'entrée.
Malgré ces éléments, une protection au titre des monuments historiques semble peu envisageable, étant donné l'amoindrissement significatif de l'ensemble. D'autant plus que les façades se trouvent dans les abords des remparts.

Délibération et débat

M. RODRIGUEZ indique que dans un premier temps le service était assez enthousiaste à l'idée de protéger une maison Art nouveau à Avignon, ce qui est plutôt rare. Mais elle a été assez dénaturée et que les intérieurs présentent des éléments plutôt sobres.

Mme DAMIDAUX précise que la maison est en abords. Elle fait partie d'un petit corpus de belles maisons extra-muros qui mériteraient une protection, mais elle a subi beaucoup de transformations, surtout intérieures. Cette maison se trouvant dans le périmètre des 500 mètres de l'enceinte urbaine, ses extérieurs font l'objet d'un avis de la part de l'UDAP. La Ville d'Avignon vient d'approuver la révision du PLU avec le repérage d'un certain nombre d'édifices non protégés. La maison Art nouveau de l'avenue Monclar y est repérée dans le cadre d'une section sur le patrimoine Art nouveau de la commune.

En l'absence d'autres interventions, Pierrick RODRIGUEZ invite à passer au vote.

Vote

À l'unanimité, la délégation permanente émet un avis défavorable à la poursuite de l'instruction de ce dossier.

Vaucluse – AVIGNON
Petit Palais (extension)

Présentation : Olivier LIARDET, chargé de la protection des monuments historiques à la Conservation régionale des monuments historiques – DRAC PACA

Présentation

Origine et motifs de la demande

La demande émane du service et de la commune propriétaire.

Historique et description

La convention signée entre la Villa d'Avignon et le musée du Louvre pour la création de la marque Petit-Palais-Louvre est l'occasion de se pencher sur l'étendue de la protection du Petit Palais. Comme souvent, celle-ci est partielle et inadéquate, malgré plusieurs étapes (1910 et 1992). Le vote de la Délégation permanente de la Commission supérieure des monuments historiques du 19 décembre 1960 proposant une nouvelle mouture de l'arrêté n'a pas de suite. La protection du jardin du Rocher des Doms a permis de la compléter par la prise en compte de la cour flamande.
Il s'agit d'une ancienne livrée cardinalice aménagée par Arnaud de Via au début du XIV^{e} siècle en achetant diverses maisons de 1317 à 1335. Benoît XII rachète le bâtiment en 1355 pour en faire l'évêché. Le bâtiment est reconstruit par l'évêque Anglic Grimoard, frère du pape Urbain V, en 1365, après l'acquisition d'autres maisons. Il prend alors quasiment sa configuration actuelle : quatre ailes autour d'un cloître et une cour de service. Le bâtiment est dégagé pour des raisons de sécurité par la démolition de toutes les maisons au-devant sur ordre de Benoît XIII en décembre 1403 et des éléments fortifiés réunissent le palais à la cathédrale et au palais des Papes, démolis rapidement. Julien Della Rovere, neveu de Sixte IV, est nommé à l'évêché d'Avignon, érigé en archevêché le 21 novembre 1475. Il fait reprendre les façades côté sud (place du Palais 1481-82 en gagnant 1 m) et ouest (Antoine Colin, maître-maçon). Il ajoute une tour en 1487. Quand il devient pape sous le nom de Jules II, le Petit Palais a pris son aspect presque définitif. Des travaux de décoration intérieure sont réalisés au XVIIIe siècle, comme la cour flamande. La tour s'effondre en 1767. Vendu à la révolution, le bâtiment devient un séminaire, accueille une école technique et professionnelle après la loi de séparation des Églises et de l'État.
D'importants travaux sont entrepris par le service des monuments historiques à partir du milieu des années 1960 afin de rendre une certaine lisibilité à cet ensemble. Cette restauration est le prélude à l'aménagement et la création du musée du Petit Palais regroupant les peintures italiennes du Moyen Âge et de la Renaissance comprenant une partie importante de la collection Campana achetée par Napoléon III en 1862 et un dépôt du musée Calvet.

Délibération et débat

M. RODRIGUEZ interroge le rapporteur sur les termes de l'ancien arrêté pour savoir s'il a pu repérer les pièces de l'ancien séminaire dans le plan actuel. Il répond qu'il n'a pas encore vu les archives du séminaire et qu'il le fera ultérieurement.

M. RODRIGUEZ indique donc qu'il s'agit donc ici d'un vote de principe pour cet édifice dont l'intérêt patrimonial a déjà été validé par les protections antérieures.

M. GUYONNET s'interroge sur la mention de protection de la façade sur la place Crillon qui ne lui semble pas être celle devant le palais. Le rapporteur indique que la place portait ce nom lors de la protection de 1960, une statue de Crillon s'y trouvant alors.

M. RODRIGUEZ indique que lors d'une récente visite de nombreux éléments intéressants se retrouvent partout dans l'édifice et donc que l'ensemble mérite une protection.

En l'absence d'autres interventions, Pierrick RODRIGUEZ invite à passer au vote.

Vote

À l'unanimité, la délégation permanente émet un avis favorable à la poursuite de l'instruction de ce dossier.

Vaucluse – BONNIEUX
Hôtel de Rouvil

Présentation : Olivier LIARDET, chargé de la protection des monuments historiques à la Conservation régionale des monuments historiques – DRAC PACA

Présentation

Origine et motifs de la demande

La demande émane de la commune propriétaire et date du 12 juin 2023.

Historique et description

Une tour carrée est édifiée sur le site en XII^e siècle, partie d'une maison-forte disparue. Des restes d'un pressoir à huile creusé dans la roche existent dans une cave médiévale avec les traces d'arbres d'une machinerie. D'autres vestiges médiévaux sont conservés : voûtes en berceaux et d'arêtes au rez-de-chaussée et dans le patio jusque dans le jardin pour soutenir différents niveaux de terrasses plantées. La confrérie des pénitents blancs érige au XVIe siècle la chapelle Notre-Dame-des-Sept-Douleurs en contrebas de l'église-haute, sur la tour carrée du XIIe siècle. Des éléments de la fortification médiévale existent en contrebas. Une extension de communs est accolée à l'ancienne maison-forte avec des fenêtres en anse de panier et plate-bande Renaissance rurale. La chapelle est confisquée à la Révolution et rachetée par la famille de Rouvil qui avait construit un bel hôtel particulier sur la maison-forte en ruine et sur l'ancien moulin à huile. Il présente des baies à arc segmentaire à tous les niveaux et comporte plusieurs pièces de réception au décor du XVII^e siècle (gypseries en dessus de portes et en trumeau de cheminée avec le mythe de Sisyphe) ou du début du XIX^e (décor de style Empire). La porte d'entrée a été refaite dans le style néoclassique (à quelle date ?).
Un passage en galerie est ménagé en bas du jardin en 1839 afin de déboucher sur le cours Elzéar. On plante des pins parasols et des cèdres de l'Atlas sous Napoléon III. La demeure des Rouvil est léguée à la commune pour être l'hôtel de ville en 1859. Ce legs entraine la construction d'un campanile avec une cage en fer forgé sur le toit, ainsi qu'une grande horloge.
Le tremblement de terre de 1909 ébranle la chapelle de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs qui est démolie en 1915 par mesure de sécurité.
Le portail classique date du XVIII^e siècle. Les vestiges de la maison-forte du XIIe siècle sont ténus, par contre on retrouve les ruines de la tour de garde carrée de la place-forte, comprenant quatre salles voûtées en berceau ou d'arêtes, partiellement prises sur la roche.

Délibération et débat

M. RODRIGUEZ interroge le rapporteur sur un éventuel plan. Le rapporteur indique qu'il n'en a pas encore trouvé. Le bâti est intéressant, comme le portail, selon M. RODRIGUEZ. Il s'agit d'un édifice qui a une certaine importance puisque utilisé comme hôtel de ville. Et qui possède de remarquables gypseries.

Mme DAMIDAUX informe la commission que l'édifice se trouve dans de nombreux périmètres, la protection n'y changera pas grand-chose. De nombreux promoteurs se sont intéressés à cet édifice et il est donc important de poursuivre la protection pour la sauvegarde des décors intérieurs. Les projets sont assez évolutifs dans le temps.
Le rapporteur précise que le projet actuel de la commune est d'en faire un lieu culturel notamment pour loger les associations.

En l'absence d'autres interventions, Pierrick RODRIGUEZ invite à passer au vote.

Vote

À l'unanimité, la délégation permanente émet un avis favorable à la poursuite de l'instruction de ce dossier.

Vaucluse – CADENET
Domaine de Collongue

Présentation : Olivier LIARDET, chargé de la protection des monuments historiques à la Conservation régionale des monuments historiques – DRAC PACA

Présentation

Origine et motifs de la demande

La demande émane du propriétaire et date du 21 septembre 2023.

Historique et description

Il s'agit d'un domaine bastidaire important situé au nord de Cadenet donnant vers Lourmarin. De nombreuses découvertes de vestiges antiques ont été faites dans les environs proches de l'édifice. Simple bastide au départ, il devient un fief au XVIe siècle. Le domaine est vendu vers 1573 à Roman de Pontevès (famille bien connue de Cadenet et lui donne de nombreux consuls et notables). Le vicomte de Cadenet, Antoine d'Oraison, érige le domaine en arrière-fief. Il passe en 1618 par mariage dans la famille d'Avon de Collongue. L'ancien édifice est agrandi et englobé dans un édifice XIXe siècle dont les deux premiers niveaux sont voûtés (en berceau au rez-de-chaussée, d'arêtes au 1er étage). Durant la seconde moitié du XIXe siècle, d'importants travaux sont venus modifier, compléter les bâtiments, le parc et les terres agricoles.
Le domaine comprend une longue allée de platane bordée de vignes, aboutissant au portail XIXe. Les alentours du château sont traités en parc à l'anglaise, à l'exception de la partie face au château qui était un jardin à la française à l'origine, remplacé par des pelouses. Les communs se trouvent vers l'ouest avec bergerie, potager et serre. L'arrière comprend un jardin autrefois couvert de pins avec une chapelle restaurée en 1874-75 avec la participation de Jules Cantini, le marbrier marseillais, pour deux bénitiers et quelques éléments, vitraux de Camoin, sculptures décoratives de Vittoz et Michel. Des bassins, escaliers, vases sur piédestaux ornent de nombreux points du domaine. Une fontaine florentine permettait d'accéder au grand poste. Datant du XIXe siècle, elle fut rapidement détruite à cause de sa ruine et remplacée par un cheminement le long de la colline. Le poste à feu dit grand poste présente des peintures murales (trompe-l'œil de pilastres et entablement, guirlandes, tableaux avec différentes pièces de gibier par J. Motti et S. Alter) restaurées en 1905 (date dans un écusson) avec la pose d'une mosaïque de sol attribuée aux mosaïstes Odorico et Bertin. Un second poste existe dans l'axe du château, en bordure des vignes.
Le domaine alterne les parties couvertes (parc, forêt aménagée de chemins et ronds-points en étoile, statues, vases, balustrades et escaliers) et découvertes (pelouses, vignes). S'il ne présente pas d'éléments exceptionnels individuellement, il s'agit d'un ensemble qui a gardé sa cohérence, chacun de ses éléments constitutifs, conserve une grande quantité d'archives concernant la gestion du domaine, une documentation réunie par le diplomate de la famille, Paul Gabriel d'Avon, baron de Collongue (1837-1925), consul de France à Monaco, ministre

plénipotentiaire. Le domaine s'étend sur 92 ha dont 40 ha de parc, 25 ha de vignes et 25 ha de terres maraîchères. Son état est proche de celui de la fin du XIXe siècle.

Délibération et débat

M. RODRIGUEZ confirme qu'il y a énormément de documentation sur ce domaine car le propriétaire qui a repris le domaine au XIXe siècle, la rationnaliser et moderniser, a tout documenté avec la rigueur de cette époque, avec des photographies.

Mme BRUNET indique que le dossier d'Inventaire date de 1971 et elle constate, sous réserve de constat lorsque M. LIARDET aura pénétré dans le grand poste, qu'il n'a, semble-t-il, pas bougé. Elle s'interroge sur l'état des peintures intérieures et M. RODRIGUEZ lui répond qu'en regardant à travers les vitres, on ne voit pas de dégradations particulières. Elle s'interroge sur la restauration des intérieurs au début du XXe siècle et sur sa qualité, les photographies de l'inventaire ne montrant pas des éléments d'une grande qualité, peut-être plusieurs mains.
Elle trouve qu'il s'agit d'un ensemble très intéressant qui a conservé une belle homogénéité malgré une vie assez riche.

M. RODRIGUEZ indique qu'il s'agit d'une famille très conservatrice, ayant à cœur de sauvegarder son patrimoine sous toutes ses formes. Il donne l'exemple d'un portrait d'Ingres qui a été vendu aux États-Unis mais dont ils ont fait faire une très belle copie placée dans l'escalier d'honneur. La famille conserve sur place un bel ensemble de portraits de famille.

M. CHAILLET s'interroge sur d'éventuels abords. M. RODRIGUEZ indique qu'il n'y en a pas et le rapporteur précise que la protection concernera trois communes, Cadenet, Lourmarin et Vaugines.

Mme DAMIDAUX complète le propos en précisant que l'UDAP est en train de finaliser un PDA sur la commune de Cadenet concernant es trois monuments du centre-ville, l'église, le presbytère et le monument au tambour d'Arcole. La commune l'a validé, mais l'UDAP attend le passage à l'enquête publique. Par contre, le domaine en question n'en fera pas partie puisqu'il est très éloigné du centre-ville. Il faudra faire un second PDA probablement.

M. RODRIGUEZ indique que le terroir autour du domaine est de très belle qualité.

En l'absence d'autres interventions, Pierrick RODRIGUEZ invite à passer au vote.

Vote

À l'unanimité, la délégation permanente émet un avis favorable à la poursuite de l'instruction de ce dossier.

Vaucluse – CARPENTRAS
Chapelle Notre-Dame-de-Santé

Présentation : Olivier LIARDET, chargé de la protection des monuments historiques à la Conservation régionale des monuments historiques – DRAC PACA

Présentation

Origine et motifs de la demande

La demande émane de l'association Carpentras patrimoines et date du 9 mai 2023.

Historique et description

La chapelle Notre-Dame-de-Santé a été fondée le 16 janvier 1630 par les consuls de Carpentras sur les bords de l'Auzon, à l'entrée de la ville. Elle remplace un petit oratoire édifié vers 1401 et dédié à la Vierge du Pont de Serres, avec un corps de gardes, l'oratoire leur servant de chapelle. L'abbé Méry en fait une petite chapelle en 1533. Le corps de garde résiste aux assauts des troupes du baron des Adrets, chef des Huguenots en 1562. La grande arche du pont de Serres est construite suite à une décision de 1623.
Lors de la peste de 1628, ordre est donné aux habitants de ne pas quitter la ville, les soldats du pont de l'Auzon empêchant tout passage. 3 000 décès sont enregistrés dans les 15 premiers jours. Le 10 juillet 1629, la cloche de la chapelle sonne d'elle-même, l'épidémie régressant progressivement après cette date. Le 16 janvier 1630, les consuls établissent un acte de fondation avec célébration d'une messe basse quotidienne. Le sanctuaire prend alors le nom de Notre-Dame-de-Miséricorde-et-de-Santé. Le 23 mars 1732, le conseil de la ville décide l'agrandissement et l'embellissement du petit sanctuaire. L'architecte d'Allemans dresse les plans du nouvel édifice tout en conservant l'ancienne petite chapelle. Les travaux durent de 1734 à 1748, grâce aux libéralités de M^{gr} d'Inguimbert. La chapelle est vendue comme bien national à la Révolution (messidor an IV) à Dominique Justiniani qui la revend à Philippine de Saint-Véran qui la donne à l'hospice de Carpentras le 23 août 1813.
Plusieurs objets sont classés : une Vierge à l'Enfant (peinture, XVII^{e}), une statue de la Vierge à l'Enfant dite Notre-Dame-de-Santé (bois doré, XVIII^{e}), deux paires d'appliques à trois lumières (fer forgé en partie doré, XVIII^{e}).

Délibération et débat

M. GUYONNET demande au rapporteur si le pont est proposé avec la chapelle. Le rapporteur répond que seule la chapelle fait l'objet de la demande pour le moment, qui est communale avec un accord du maire. Ne sachant pas à qui appartient le pont et le passage de voirie au-dessus, le temps de l'étude du dossier de la chapelle permettra de le déterminer.

Mme BRUNET demande si le maître-autel très intéressant est protégé. Le rapporteur précise que ce n'est pas le cas et que la restauration de l'ensemble avec les anges a été le déclencheur

de la demande de protection pour éviter l'absence de contrôle des travaux menés par la première association s'occupant directement du lieu. Elle s'interroge sur cet autel qui pourrait être un remontage, ce que confirme M. RODRIGUEZ qui indique les incohérences dans la liaison des éléments.
Ce dernier interroge le rapporteur sur les protections d'objets qui sont au nombre de trois : la statue dans le fond, les bras de lumière et un tableau. M. RODRIGUEZ indique que l'on pourrait en faire d'autre. Il se réjouit que l'on ait pu se mettre d'accord sur la protection de cet édifice important du patrimoine de Carpentras et qui est dans le viseur de la CRMH depuis très longtemps.

Mme DAMIDAUX indique que non seulement elle se trouve dans des abords, mais également dans le périmètre du futur SPR.

Le rapporteur précise que l'association va faire d'autres demandes de protections, comme le carmel, la piscine, Notre-Dame-de-l'Observance, etc. Tous dans le futur SPR.

En l'absence d'autres interventions, Pierrick RODRIGUEZ invite à passer au vote.

Vote

À l'unanimité, la délégation permanente émet un avis favorable à la poursuite de l'instruction de ce dossier.

Vaucluse – GORDES
Moulin du hameau des Martins

Présentation : Olivier LIARDET, chargé de la protection des monuments historiques à la Conservation régionale des monuments historiques – DRAC PACA

Présentation

Origine et motifs de la demande

La demande émane du propriétaire et date du 30 juillet 2023.

Historique et description

Le hameau des Martins est situé au sud du bourg de Gordes. Le moulin à huile qui fait l'objet de ce dossier, se trouve au centre du hameau. Il est réalisé en maçonnerie de blocage avec des piédroits et arcs appareillés. Les espaces en rez-de-chaussée sont voûtés d'arêtes. Une pièce du rez-de-chaussée présente une voûte catalane à poutres métalliques.
Le corps de bâtiment s'est constitué à partir d'un noyau, par étapes. Il comprend un premier espace de deux travées voûtées d'arêtes (plus récent), puis un retour de même nature formant le noyau primitif du bâtiment, les deux étant séparés par un arc en anse de panier. Un arc de renfort est présent dans le second espace. Un couloir latéral abritait une partie du mécanisme du pressoir (creusé partiellement dans le safre). Plusieurs dates sont portées sur les clefs d'arc : 1729 (arc en anse de panier quand il était la porte charretière de la partie la plus ancienne), 1793 sur le même agrandi vers l'ouest, 1828 sur le piédroit gauche du même arc (réfection), 1777 sur le pressoir. Les élévations sont plus récentes, ayant été refaites au XIX^{e} et XX^{e} siècles. Le pressoir a été scié pendant la Seconde Guerre mondiale pour faire du feu et il ne subsiste que le broyeur, encombré de nombreux éléments entreposés.
Le mécanisme est détruit en grande partie.

Délibération et débat

Le rapporteur indique que le maire a émis un avis défavorable après visite sur place avec le propriétaire.

M. BUFFA demande des précisions sur le type de production, la meule lui semble très épaisse pour l'huile et se demande s'il ne s'agit pas de meules pour les noix.

Le rapporteur indique que les meules de la partie avant ont toutes été détruites. Durant la seconde guerre mondiale les éléments en bois ont été sciés rendant compliquée la compréhension du fonctionnement de l'ensemble. A priori, il s'agit d'un moulin à huile.
Sur l'interrogation de M. BUFFA, le rapporteur indique que le système hydraulique n'est pas conservé. Déjà à l'époque du dossier de l'Inventaire, le système était illisible et incompréhensible.

Le patrimoine industriel étant la spécialité de M. BUFFA, M. RODRIGUEZ lui demande son avis global sur le site. Pour lui, il y a de nombreux moulins à huile mieux conservés dans la région. Mme BRUNET confirme cet avis. Pour M. BUFFA, protéger ce fantôme de moulin n'aurait pas de sens. Pour M. RODRIGUEZ, malgré la présence de dates, la demande de protection arrive trop tard.

En l'absence d'autres interventions, Pierrick RODRIGUEZ invite à passer au vote.

Vote

À l'unanimité, la délégation permanente émet un avis défavorable à la poursuite de l'instruction de ce dossier.

Vaucluse – L'ISLE-SUR-LA-SORGUE
Monument à Alphonse Benoît

Présentation : Olivier LIARDET, chargé de la protection des monuments historiques à la Conservation régionale des monuments historiques – DRAC PACA

Présentation

Origine et motifs de la demande

La demande émane de la commune propriétaire et date du 15 juin 2023.

Historique et description

Le monument honore un bienfaiteur important de la ville de l'Isle-sur-la-Sorgue. Alphonse Benoît (1809-1872) est un industriel, ayant fait fortune dans la fabrication et le négoce de la soie avec son frère Casimir. Il lègue une somme de près d'un million de francs à la ville pour la création d'un établissement d'enseignement professionnel et d'un refuge pour les négociants, patrons et ouvriers tombés dans la misère, dans ses deux maisons de ville et de campagne dont la valeur avoisine aussi le million.
Le maire Emile Char décide de lui ériger un monument en 1905 à l'aide d'une souscription publique organisée par un comité de plus de 200 membres. Le sculpteur Félix Charpentier (1858-1924), de Bollène, est choisi pour la statuaire (buste, deux bas-reliefs, un médaillon, le tout en bronze, une naïade en marbre), tandis que la partie ornementale est confiée au marbrier et sculpteur marseillais Jules Cantini. La partie architecturale est l'œuvre d'un architecte marseillais, Victor Faure. L'Etat offre 1 000 francs de subvention au titre des travaux d'art (arrêté du 20 février 1908) sur un montant totale évalué à moins de 20 000 francs en 1907 (28 000 francs le 18 novembre 1906 par Victor Faure). La ville contribue, ainsi que d'autres communes, la chambre de commerce d'Avignon…
Le monument est inauguré le 27 août 1907 en présence du préfet du Vaucluse et d'une foule de 10 000 personnes.
Le monument commémoratif, comme souvent dans le quart sud-est de la France, est composé d'une fontaine basse, d'un grand piédestal en forme d'obélisque trapu recevant un buste et des éléments liés au personnage représenté. Le buste en bronze d'Alphonse Benoît domine donc l'ensemble et le piédestal reçoit un médaillon ovale avec le profil des deux frères Benoît, ainsi que deux bas-reliefs représentant des scènes (sa femme et son fils dans leurs occupations commerciales), les trois en bronze. La fontaine proprement dite est composée de quatre vasques dont l'une reçoit une sculpture représentant la fontaine de Vaucluse sous la forme d'une naïade, en marbre.
Le 30 juillet 1943, le buste enlevé est vendu à un récupérateur de métaux. Le buste est récupéré par le commissariat à la Mobilisation des métaux non ferreux de Marseille, puis par le groupement d'importation et de répartition des métaux. Il est restitué à la ville en 1946. Il trouve son emplacement actuel en 1999.

Délibération et débat

M. GUYONNET précise que l'on est dans le SPR. L'idée de demander une protection vient de la mise en parallèle avec les protections de monuments récentes à Avignon (Jardin du Rocher des Doms) et des fontaines de Marseille, avec une vraie parenté mise en exergue par le rapport. Il s'agit de poursuivre la démarche de protection municipale sur les éléments remarquables de son patrimoine.

Mme BRUNET interroge le représentant de la commune sur la mise en eau. Comme on l'a dit tout à l'heure à propos de l'examen des dossiers de fontaines aixoises, il y a des directives préfectorales pour la réduction des flux des fontaines publiques. Elle n'était pas en fonctionnement lors des photographies du rapporteur, mais elle peut l'être bien sûr.

En l'absence d'autres interventions, Pierrick RODRIGUEZ invite à passer au vote.

Vote

À l'unanimité, la délégation permanente émet un avis favorable à la poursuite de l'instruction de ce dossier.

Vaucluse – MÉRINDOL
Domaine de la Bourdille

Présentation : Olivier LIARDET, chargé de la protection des monuments historiques à la Conservation régionale des monuments historiques – DRAC PACA

Présentation

Origine et motifs de la demande

La demande émane du propriétaire et date du 28 juin 2023.

Historique et description

Le domaine de la Bourdille est un ensemble architectural regroupant plusieurs bâtiments d'époques diverses marqués par leurs usages (ferme vaudoise, usine de filature de coton, élevage de vers à soie, auberge, habitation, jardin privatif…). Le terrain appartient à la famille Meynard depuis le XVIIe siècle. La famille Meynard est présente à Mérindol depuis au moins 1504. La famille s'installe dans les années 1660 dans le quartier des Pilons (devenu La Bourdille dans les années 1720). La maison est pleinement investie en 1685. Dans les années 1670, Daniel Meynard (1644-1722) et son frère Paul travaillent à l'élevage du ver à soie. Les terres agricoles sont exploitées par des métayers. A la fin du XVIIe siècle, le lieu devient une auberge grâce à sa situation géographique idéale au bord de la route. Jacques Meynard (1702-1756) fait construire le pigeonnier La bastide réalisée en moellons est composée d'un porche en bois ouvrant sur une cour entourée de bâtiments utilisés notamment pour les travaux agricoles (remise avec aménagements pour les chevaux de voitures de postes).

Jean-Jacques (1784-1848), député en 1831, fait construire au début du XIX^{e} siècle (à partir de 1817) un bâtiment neuf à l'endroit du pigeonnier dans lequel se trouvent remise, bergerie, écurie, grenier à foin à l'étage (4 pièces au rdc, étage d'un seul tenant). Pigeonnier probablement surélevé avec accès indépendant. Le bâtiment principal est aménagé en maison de campagne à la même époque avec des peintures en trompe-l'œil dans la cage d'escalier et les couloirs du 1er étage. L'ensemble architectural est terminé en 1845 avec la construction d'un mur d'enceinte pour délimiter deux acquisitions et d'une grande remise pour les voitures de postes le long de la grande route après son déplacement vers le nord (avant 1834).
L'association des études vaudoises et historiques du Luberon souhaite aménager dans le grand commun XIX^{e} un musée vaudois. L'agence RL&A a été missionnée pour cette opération.
Il s'agit d'un domaine un peu atypique, qui a conservé beaucoup d'éléments et présente un potentiel important à la fois archéologique et de compréhension des pratiques agricoles au XIX^{e} siècle.

Délibération et débat

M. RODRIGUEZ indique qu'il s'agit d'un ensemble que tout le monde a remarqué sur le bord de la route, se demandant s'il ne s'agissait pas d'un relais de poste. Beaucoup de personnes pensaient d'ailleurs qu'il était déjà protégé.

Mme DAMIDAUX précise que l'UDAP suit le dossier depuis longtemps, alerté par la Fondation du Patrimoine du fait que les propriétaires cherchaient à installer un musée vaudois dans une partie des bâtiments. Projet qui aurait entrainé des destructions importantes notamment de planchers et l'UDAP a réussi à les convaincre d'aller dans une voie différente en s'entourant d'un architecte du patrimoine. Mais il s'agissait d'une toute petite partie de l'ensemble et le reste qu'elle ne connaissait pas est également très intéressant. C'est un dossier bien suivi par l'UDAP, dans le périmètre d'un des monuments de Mérindol, qui ne possède pas de PDA, mais ce sera l'occasion d'en faire un. L'UDAP est très favorable à la protection.

M. RODRIGUEZ confirme que lors de la visite, les personnes présentes ont été agréablement surprises par l'intérêt de la partie habitation visible à l'écran, avec des décors fragiles rarement conservés.

En l'absence d'autres interventions, Pierrick RODRIGUEZ invite à passer au vote.

Vote

À l'unanimité, la délégation permanente émet un avis favorable à la poursuite de l'instruction de ce dossier.

Vaucluse – PERNES-LES-FONTAINES
2e bain juif

Présentation : Olivier LIARDET, chargé de la protection des monuments historiques à la Conservation régionale des monuments historiques – DRAC PACA

Présentation

Origine et motifs de la demande

La demande émane de la commune propriétaire et date du 16 octobre 2023.

Historique et description

Une première communauté juive existe au Moyen Âge, expulsée en 1322, mais reconstituée dès la fin du XIVe siècle. La charte du 16 avril 1504 signée par la municipalité et la communauté juive, instaure dans une zone d'occupation ancienne, rue Catte (auj. rue de la Juiverie), un quartier juif, ses limites et son règlement. La résidence y était obligatoire, mais certains Juifs sont restés propriétaires d'entrepôts liés à leur commerce e dehors de la zone délimitée. Le quartier juif, dans la moitié est de la ville, occupaient une superficie d'environ 2 750 m². Les juifs sont expulsés de Pernes en 1569-70, comme dans tout le Comtat à l'exception d'Avignon, L'Isle-sur-la-Sorgue, Carpentras et Cavaillon. Le cadastre de 1585 montre que tous les immeubles ont été accaparés par les notables locaux.

Aucun miqveh public n'existe à Pernes comme à L'Isle-sur-la-Sorgue, cependant, des miqvaot privés existaient à plusieurs endroits, deux sont reconnus et des soupçons sur un troisième. Sans être exceptionnels, ces miqvaot privés sont néanmoins beaucoup moins nombreux. Le premier de Pernes se trouve sous l'actuel hôtel de Cheylus et est protégé au titre des monuments historiques (CMH 1996) en bordure de la place actuelle. Le second a été trouvé lors des fouilles effectuées en 2016-18 suite au projet de réaménagement de la place de la Juiverie décidée par la municipalité en 2016. Il se signale par simplicité : une volée d'escalier descend vers un bassin très étroit et plongé dans l'obscurité, ne permettant qu'une utilisation par une personne à la fois. Une assise en saillie permettait de s'y asseoir et une niche pouvait abriter un éclairage. L'exiguïté de l'espace contraste avec la taille de la cave y donnant accès qui couvre une superficie de 34 m², comparable à celle de l'hôtel de Cheylus de 40 m². L'usage privé familial est probable et permettait l'immersion totale du corps comme le prévoit le rituel juif. Les élévations, notamment en partie en arêtes de poisson, très soignées datent probablement du début du XVIe siècle, époque de l'installation de la carrière. Les caves adjacentes ont également été fouillées. Certaines datent du Moyen Âge et d'autres des réaménagements postérieurs à l'expulsion. Trois des caves fonctionnent ensemble (miqveh et la grande cave, ainsi qu'un 3e espace) et datent de la fin du Moyen Âge-début XVIe. L'escalier à vis, remanié à partir de la fin du XVIe siècle, remploie des pierres plus anciennes. Il est relié à une cave rectangulaire au sol surélevé par rapport au miqveh.

La commune a aménagé le site afin de le faire visiter avec une structure en verre et métal matérialisant le sas d'accès aux caves et au bain, dans un circuit de visite linéaire. À cet effet, la voûte de la grande cave a été reconstruite et les maçonneries consolidées.

Délibération et débat

Pour M. RODRIGUEZ, il s'agit d'un élément important du patrimoine juif du Comtat qui fera peut-être un jour l'objet d'un dossier Unesco. Il s'agit d'un patrimoine rare en France.

M. GUYONNET indique que le projet Unesco a été réactivé et que les élus concernés doivent se voir prochainement à ce sujet.

Mme LE YONDRE est déjà dans la boucle. La protection venant en amont, l'Unesco n'aura pas à la demander. D'autres éléments pourraient être protégés, mais la durée de montage du dossier laissera le temps de s'en occuper.

Mme DAMIDAUX indique que le site est dans le SPR et que le service a été associé au projet d'aménagement.

M. RODRIGUEZ complétant le propos en indiquant que David Lavergne, conservateur de l'archéologie en charge du Vaucluse, a été associé également.

M. RODRIGUEZ demande des précisions au rapporteur sur l'ampleur de la protection envisagée. Ce dernier propose de prendre la totalité des éléments constituant le miqveh et ses annexes, mais aussi les caves de maisons juives mises au jour et intégrer dans le circuit du site archéologique.

M. GUYONNET demande une précision sur les éléments contemporains en acier corten et la limite de protection. Le rapporteur indique que les éléments d'aménagement contemporains seraient dans la protection car ils font partie du site maintenant et la limite reportée jusqu'à la balustrade en acier corten.

M. RODRIGUEZ indique que l'on pourrait exclure ces éléments, mais qu'il n'y a aucun intérêt à la faire.

Selon Mme LE YONDRE, si la protection va à son terme, il vaut mieux avoir la main sur des éventuelles transformations, permettant un dialogue et d'accepter des changements.
Le rapporteur précise que, pour un aménagement archéologique classique, l'ensemble ici fonctionne plutôt bien sur place et se fait assez discret.

En l'absence d'autres interventions, Pierrick RODRIGUEZ invite à passer au vote.

Vote

À l'unanimité, la délégation permanente émet un avis favorable à la poursuite de l'instruction de ce dossier.

À Draguignan, le 19 SEP. 2024

Le Président de la CRPA

Richard STRAMBIO